DOSSIER PÉDAGOGIQUE
LA RENAISSANCE À LYON : L'IMPRIMERIE ET L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

NOS VISITES CONTÉES DANS LYON

Cybèle

Maternelles

Alphonse et le lion Spaghetti - Visite musicale et contée du Vieux-Lyon - Durée 1h.
Simone la hérissonne - Visite contée du Parc de la Tête d'Or - Durée 1h.

Élémentaires

La servante et les livres - Visite contée du Vieux-Lyon - Durée environ 1h30
Jirôme ou la révolte d'un canut - Visite contée de la Croix-Rousse - Durée environ 1h30
Calidore au grand théâtre - Visite contée des sites antiques de Fourvière - Durée environ 1h15
Les empoisonnés du grand Dôme - Visite contée de l'Hôtel-Dieu - Durée environ 1h15

Collèges

Discorde dans l'imprimerie - Visite contée du Vieux-Lyon - Durée environ 1h20
Jirôme ou la révolte d'un canut - Visite contée de la Croix-Rousse - Durée environ 1h30
Calidore au grand théâtre - Visite contée des sites antiques de Fourvière - Durée environ 1h15
Les empoisonnés du grand Dôme - Visite contée de l'Hôtel-Dieu - Durée environ 1h15
L'attente, la vie à Lyon sous l'occupation - Visite contée du quartier Jean Macé - Durée environ 1h30

Lycées

Discorde dans l'imprimerie - Visite contée du Vieux-Lyon - Durée environ 1h20
Jirôme ou la révolte d'un canut - Visite contée de la Croix-Rousse - Durée environ 1h20
Calidore au grand théâtre - Visite contée des sites antiques de Fourvière - Durée environ 1h15
Les empoisonnés du grand Dôme - Visite contée de l'Hôtel-Dieu - Durée environ 1h15

Foire Aux Questions

La visite est-elle annulée en cas de pluie ?
Non, les visites ne sont annulées par Cybèle qu'en cas de danger (alerte rouge de Météo France). En cas de pluie, nous modifions nos parcours pour être à l'abri le plus souvent possible.

Peut-on avoir plusieurs classes en visite en simultané ?
Absolument ! Nous sommes une équipe de 5 guides-comédiennes, nous pouvons mener des visites pour plusieurs groupes en simultané, dans le même quartier ou dans des quartiers différents. Si nous menons la même visite, nous espaçons les départs de 10min pour ne pas se gêner.

Quel est le meilleur moment pour organiser une visite ?
Le meilleur moment restera toujours le vôtre. En fonction de votre programme, de vos trajets. C'est pour cela que nous prenons des réservations à toute heure de la journée.
Nous vous conseillons cependant, si vous avez le choix, de préférer l'après-midi pour les visites dans le Vieux-Lyon, vous éviterez ainsi les camions de livraison !

Tarifs

Basse Saison (de Septembre à Mars)
20 élèves et plus : **10€/élève** • moins de 20 élèves : **200€/groupe** • Accompagnateurs : **Gratuit**

Haute Saison (d'Avril à Juillet)
20 élèves et plus : **12€/élève** • moins de 20 élèves : **240€/groupe** • Accompagnateurs : **Gratuit**

Accessibilité

Toute l'équipe Cybèle est formée pour accueillir les publics déficients visuels.
Nous travaillons avec un comédien sourd formé pour mener nos visites en LSF.
Une partie de nos visites sont accessibles pour les personnes à mobilité réduites et pour les personnes en fauteuil roulant.
Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions à ce sujet, nous trouverons très certainement des solutions.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

SOMMAIRE

LIEUX REMARQUABLES DE LYON À LA RENAISSANCE
- Plans de Lyon
- Le palais épiscopal
- La maison des avocats
- Les traboules
- Hôtel particulier des Gadagne
- Riche cour intérieure de la Renaissance

L'IMPRIMERIE : GÉNÉRALITÉS
- L'invention et le développement de l'imprimerie
- Le fonctionnement d'une imprimerie
- Les nouveaux métiers de l'imprimerie
- Quelques ressources vidéo

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE À LYON
- L'imprimerie à Lyon au XVIe siècle
- Une révolte à Lyon : le grand tric de 1539

L'IMPRIMERIE À LA RENAISSANCE, UNE NOUVELLE ÉCONOMIE
- Les papiers, exemple d'un conflit juridique à Paris
- Moderniser la production, l'exemple d'un atelier parisien
- Tenir boutique
- Ascension sociale par l'imprimerie

LES FEMMES DANS L'IMPRIMERIE À LA RENAISSANCE
- La place des femmes dans le milieu de l'imprimerie parisienne
- Un exemple parisien : Charlotte Guillard, portrait d'une imprimeuse
- Vidéo : interview de l'historienne Nathalie Zemon Davis

L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II À LYON EN 1548
- Un concept et des exemples
- Extraits du texte de 1548

LE PRIVILÈGE
- Des raisons économiques à un principe juridique
- Privilège de l'Entrée royale de Henri II

POUR COMPLÉTER NOTRE VISITE CONTÉE
- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique (Lyon)
  https://www.imprimerie.lyon.fr/fr
- Moulin à papier Richard de bas (Ambert)
  https://www.richarddebas.fr/

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

LIEUX REMARQUABLES DE LYON À LA RENAISSANCE

Plans de Lyon

Vue cavalière de Lyon vers 1575. Lyon, musées Gadagne N°74 b.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Plan du Vieux-Lyon

Cathédrale Saint-Jean

Propriété des Gadagne

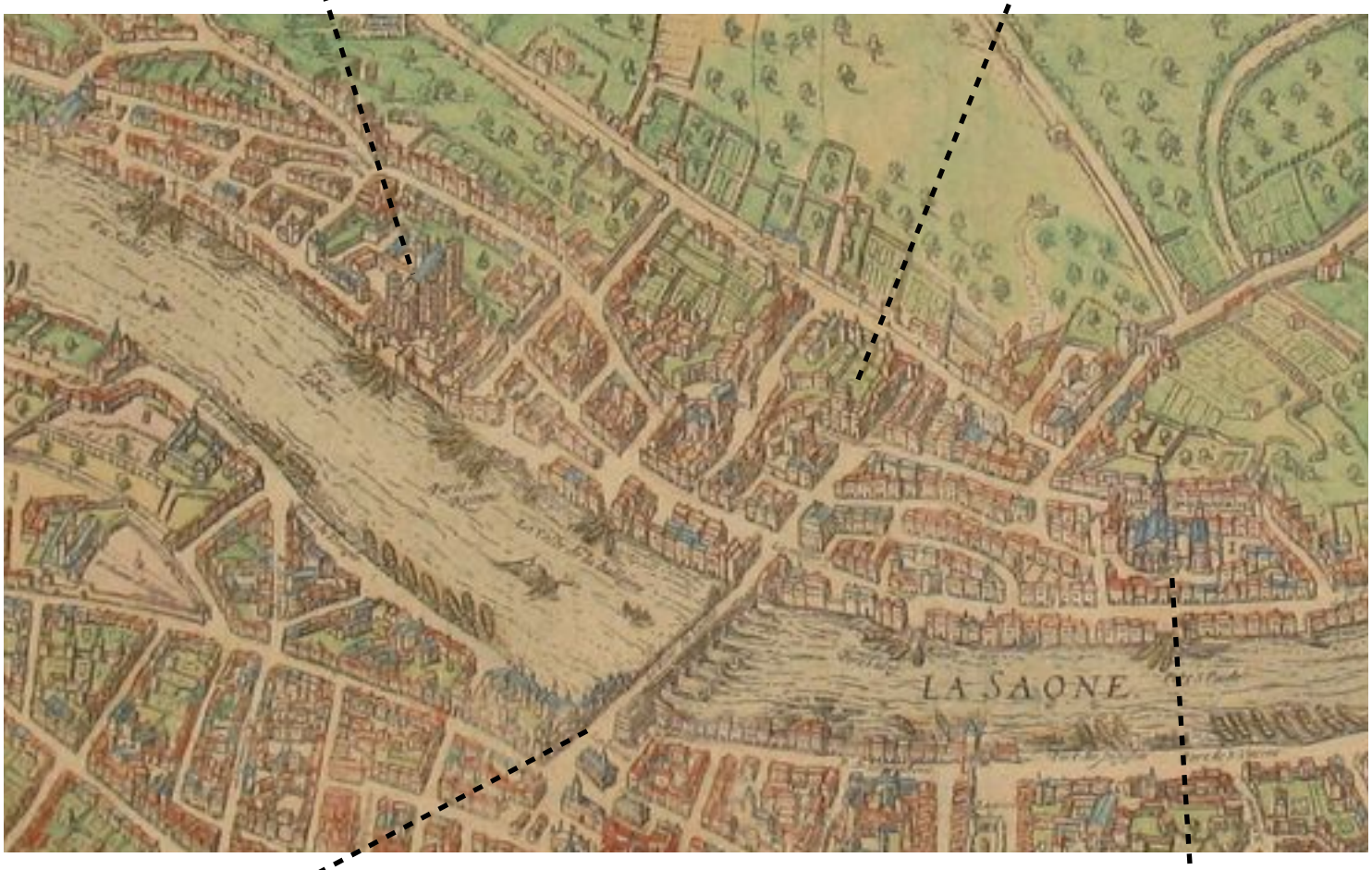

Pont du change

Église Saint-Paul

Vue cavalière de Lyon vers 1575. Lyon, musées Gadagne N°74 b.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Le palais épiscopal

« A l'aube du XIIIe siècle, Renaud de Forez transfère le siège archiépiscopal au château de Pierre-Scize. Le palais Saint-Jean se trouve alors affecté pour plusieurs siècles à d'autres usages. Puis, au déclin du XVe siècle, le roi de France, ayant réquisitionné le château de Pierre-Scize, en chasse l'archevêque Charles de Bourbon, qui finit par installer son siège dans le palais Saint-Jean.

Vers 1466, il le fait lourdement rénover dans le style alors en vogue, celui de la première Renaissance, une sorte de gothique tardif. Ce style est repérable aux baies de la façade donnant sur l'avenue Adolphe Max, ainsi qu'à la plus grande partie de la tour-escalier. Il est à noter que la couverture de celle-ci est beaucoup plus récente : si son style est bien gothique, il s'agit d'une imitation du XIXe siècle. Ce pastiche a été contesté à l'époque mais il exprime une tendance de l'architecture d'alors.

Quelles parties de ce bâtiment peut-on légitimement considérer comme incluses dans le Palais Saint-Jean ? La réponse ne va pas de soi. Historiquement, le Palais a été la résidence des archevêques. Strictosensu, les Manécanteries, propriétés du Chapitre de Saint-Jean, n'en font donc pas partie. Pourtant, dans le dossier que les Archives Municipales lui ont consacré, la Nouvelle Manécanterie est présentée comme faisant partie du Palais.

Le Palais archiépiscopal comptait parmi les édifices les plus prestigieux de la ville. C'est ici que les rois de France qui faisaient une entrée solennelle à Lyon étaient accueillis par les plus hautes autorités religieuses de la ville ; c'est généralement ici qu'ils logeaient. En conséquence, le palais a toujours été tenu en parfait état ; il a fait sans cesse l'objet de nouveaux embellissements. C'est ainsi qu'en 1564, en prévision de la venue du roi Charles IX, le cardinal Hippolyte d'Este le fait rénover une nouvelle fois et fait construire une grande galerie. »
Extrait tiré de : http://www.patrimoine-lyon.org/Vieux-Lyon/Saint-Jean-2/palais_saint-jean

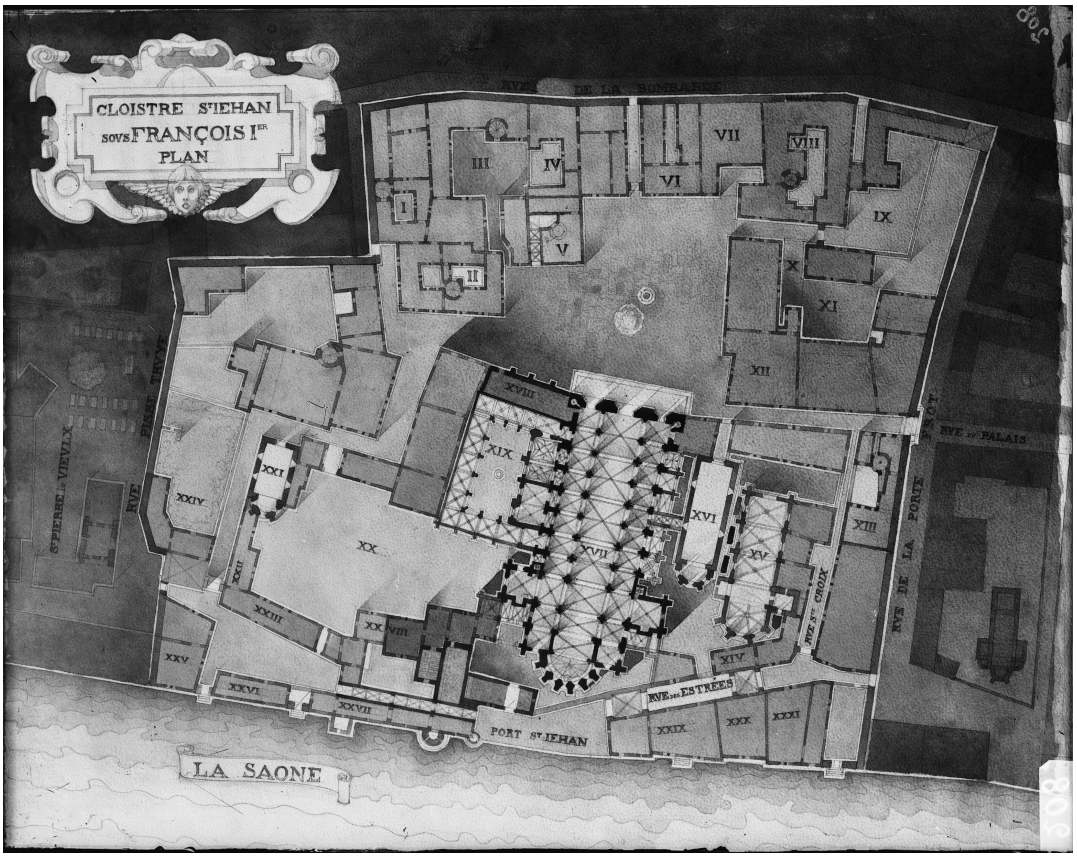

Plan du cloître Saint-Jean sous François 1er.

Histoire des églises et chapelles de Lyon, 1908 - Auteur inconnu, Public domain, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Le palais épiscopal

Détail tiré du plan scénographique de 1550.
Auteur inconnu, Public domain, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Le palais épiscopal

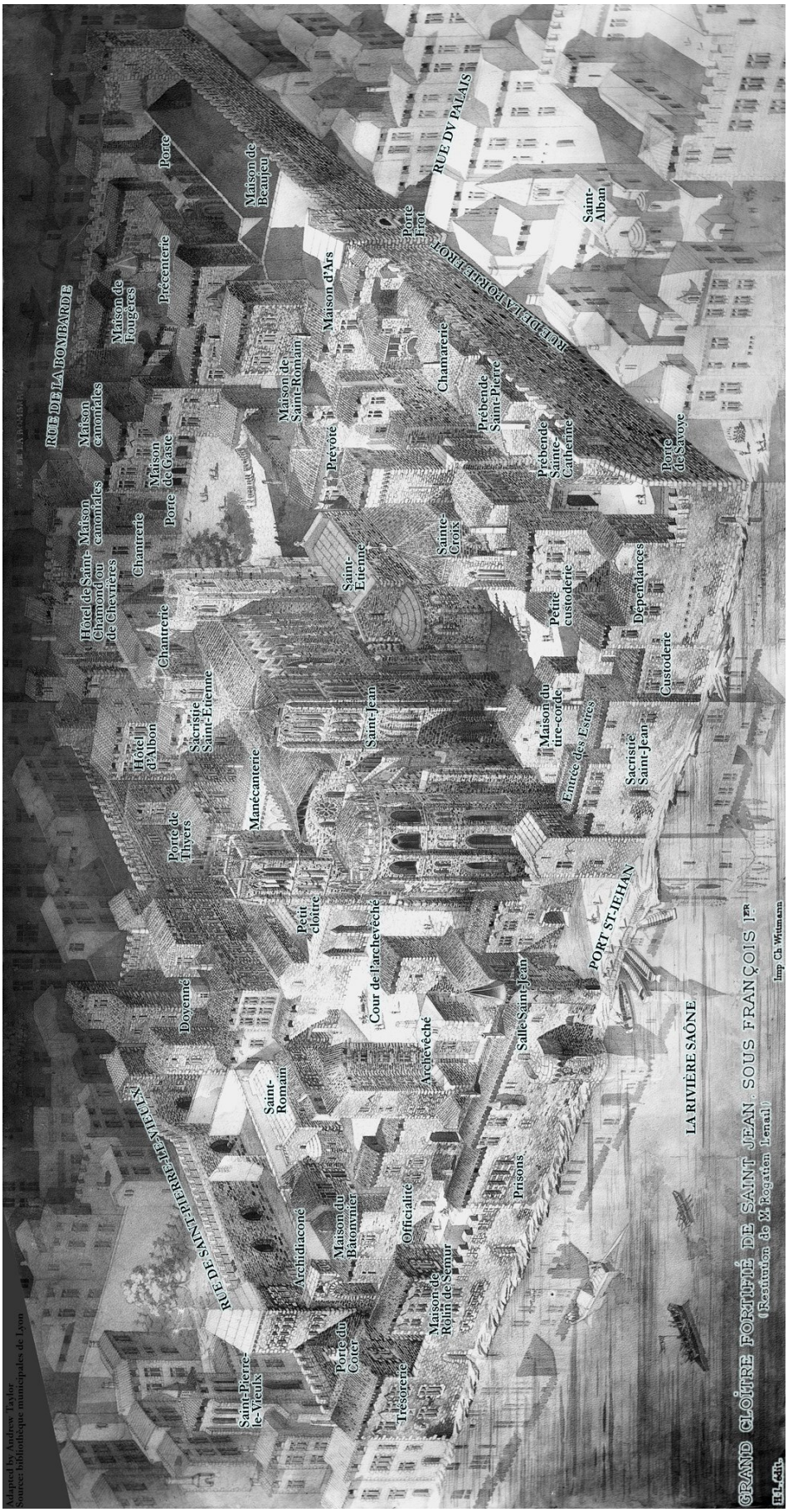

Détail tiré du plan scénographique de 1550.
Auteur inconnu, Public domain, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

La maison des avocats

« La partie la plus ancienne est le bâtiment oriental - donnant dans la rue Saint-Jean - construit dans la première moitié du XIVe siècle pour André Berchet, dit de la Croys. Il devient en 1406 l'auberge « Ostel de la Croys ». Elle est fréquentée par les membres de la confrérie de la Basoche regroupant les anciens clercs du procureur. Acheté en 1416 par Robert Deblois, il le rebaptise « Auberge de la Croix d'Or » en 1471.

Jean Neyret hérite de l'auberge en 1493 et l'agrandit en achetant un jardin qui donne à l'arrière sur le n°29 de la rue du Bœuf.

Vers 1516, le second corps de logis est ajouté dans la cour. Il est composé de trois galeries superposées, composées chacune de quatre arcades toscanes reposant sur des colonnes à chapiteaux plats. Le puits (restitué) dans la cour date également de 1516.

La maison prend son allure définitive en 1528. »

Extrait tiré de : http://www.patrimoine-lyon.org/Vieux-Lyon/Saint-Jean-2/maison-des-avocats

« Là, se trouvait une annexe du Palais de Justice depuis 1406, qui abrita successivement la confrérie de la Basoche, les notables juristes puis le lieu de formation des jeunes avocats.
Il ne subsiste de l'ancienne Auberge de la Croix d'Or du XIVe siècle, qu'une porte cochère qui ouvrait l'accès à la cour.

Mais qu'est-ce que la Basoche ? C'est un terme juridique du Moyen Âge, qui désigne l'association des futurs juristes, clercs de procureurs, organisée à la manière d'un royaume, avec roi, chancelier, etc.
La Basoche jugeait les différends entre clercs, et jouait aussi des pièces de théâtre.

Mais la Basoche était aussi une société de vilains garnements, fils de notables et futurs juges ou avocats, qui s'amusaient beaucoup, multipliant les farces et mauvaises plaisanteries, semant la panique dans tout le quartier, jusqu'à son interdiction pure et simple, en 1540 ! »

Extrait tiré de : https://www.lyon-france.com/Je-decouvre-Lyon/sites-et-monuments/Renaissance/place-de-la-basoche

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

La maison des avocats

Crédits : Muriel Joya

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

Les traboules

Les traboules sont des couloirs d'immeubles ouverts des deux côtés du bâtiment. Cette double ouverture en fait un passage permettant de passer facilement d'une rue à une autre.
Le mot traboule vient du latin trans- (à travers) -ambulare (marcher).
On ne sait pas vraiment quand les traboules sont apparues à Lyon. Dès le moyen-âge elles existent et deviennent une habitude de construction. Elle servent à l'occasion de raccourci, de rue intérieure, permettent aux habitants de sortir du côté de l'immeuble qui leur convient le mieux.
Pendant très longtemps, les portes d'immeuble n'étaient pas verrouillées et permettaient à chacun d'emprunter les traboules comme des rues. Il n'y avait donc rien de secret ni de mystérieux !

La plus grande traboule de Lyon

Cet immeuble est traversé d'une longue traboule qui traverse différentes parcelles et permet de rejoindre rapidement le 27,rue du boeuf au 54, rue Saint-Jean.
En traversant les 5 cours successives, on note rapidement la différence avec les luxueuses maisons visitées jusque là.
Pas de puits, cours intérieures très étroites avec peu de lumière, aucune sculpture. Il s'agit ici d'un bâtiment plus modeste.

Retrouvez quelques précisions sur les détails à la fin de ce dossier dans les informations générales sur Lyon.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Hôtel particulier des Gadagne

(Aujourd'hui musée Gadagne, musée de l'histoire de Lyon et de l'histoire de la marionnette.)

Cette maison fût construite à partir du 14e siècle mais on conserve peu de traces avant l'achat de la parcelle autour de 1490 par la famille Pierrevive.
"Cette acquisition s'inscrit dans l'évolution du quartier, où de nombreux marchands et banquiers prennent possession des pentes jusqu'alors délaissées pour se rapprocher de leur lieu principal d'activités : la place du Change." (Source : Fiches du Musée Gadagne disponible gratuitement sur leur site.)

Pendant environ 50 ans, les frères Pierrevive feront des travaux pour donner à la maison l'aspect que l'on peut voir aujourd'hui. Une fois les travaux terminés, c'est la famille Gadagne (en la personne de Thomas III Gadagne) qui rachètent la maison. Ils y resteront peu de temps, moins de 30 ans, mais c'est leur nom qui a été conservé pour cette imposante et richissime bâtisse.

Riche cour de la renaissance

Illustration ci-contre
Construit au 15e siècle, cet immeuble était une auberge. Au rez-de-chaussée, à côté du porche d'entrée, on pouvait trouver l'écurie pour que les voyageurs laissent leur cheval (aujourd'hui magasin de soie). Dans l'écurie, on prenait soin des chevaux et on les "bouchonnait" (frotter avec une poignée de paye pour nettoyer). Les services offerts par l'auberge étaient donc : le dîner, le coucher, et le bouchon (service des écuries).
C'est de là que viendrait le terme de "bouchon" qui désigne aujourd'hui un restaurant traditionnel lyonnais.
Cette cour intérieure est également assez riche : espace ouvert et lumineux, présence d'un puits. Le puits est décoré de la Coquille un motif très en vogue à la renaissance car il rappelle la légende de Vénus. Selon la mythologie, la déesse antique de l'amour et de la beauté serait née dans un coquillage, délicatement poussé sur le rivage par le vent Zéphyr, comme le montre le célèbre tableau de Botticelli.
Les fenêtres de cet immeuble communément appelées "**fenêtres à meneau**" sont typiques de cette période. En observant bien, on en trouve des semblables partout dans le Vieux-Lyon !
Vous pouvez visiter cette cour en entrant au 2, place du gouvernement

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

L'IMPRIMERIE : GÉNÉRALITÉS

Introduction

En guise d'introduction sur le fonctionnement de l'imprimerie au 16e siècle et le travail de Gutemberg, nous vous recommandons vivement cette vidéo disponible gratuitement sur Youtube. Le principe de l'imprimerie y est expliqué très simplement.

Gutenberg, inventeur de l'imprimerie : https://www.youtube.com/watch?v=2OsIvR30zOQ

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

L'invention et le développement de l'imprimerie

« L'origine de la typographie en Europe, c'est à dire de l'impression à partir de caractères séparés en relief, est attribuée à Gutenberg. Dès 1462, l'invention de Gutenberg se répandit rapidement à travers toutes l'Europe occidentale pour atteindre Cologne en 1466, Venise en 1469, Lyon en 1473. [...] A la fin du XVe siècle des ateliers d'impression existaient en 256 villes et 3500 éditions, soit au total 15 000 000 de livres, avaient été publiées. Paris comptait alors à elle seule une soixantaine d'imprimeries. »

Extrait tiré de :
https://expolicencehistoire.skyrock.com/2809881788-L-imprimerie-aux-XVe-et-XVIe-siecles.html

Type en métal à imprimer, PAM, Brest.
G.Mannaerts, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Le fonctionnement d'une imprimerie

« La typographie à pour origine technique la combinaison de trois éléments nouveaux : des caractères mobiles métalliques, une presse adéquate et une encre plus grasse que celles déjà existantes, qui puisse se fixer sur les caractères métalliques.

La reproduction typographique des textes par le moyen de caractères mobiles a rapidement supplanté la copie manuscrite, qui disparut dans le premier tiers du XVIe siècle. Les conditions de réalisation d'un livre à cette époque sont encore celles employées au XXe quand le travail impose ce que l'on appelle la « composition manuelle ». L'ouvrier imprimeur commençait par prélever des lettres séparées dans le compartiment ad hoc d'une casse « un meuble spécialement conçu pour ranger les caractères typographiques) puis les disposait à leur place, les unes après les autres, sur un composteur (sorte de règle), de manière à former des lignes. Ces lignes étaient ensuite assemblées pour obtenir des pages, qui étaient bloquées avec des serrages mécaniques dans un cadre d'acier pour constituer sous la presse un ensemble homogène que l'on appelle la forme. Le placement des pages se fait de sorte qu'après pliure de la feuille qui sera imprimée à plat, elles se suivent dans l'ordre normal de lecture. On monte alors cette forme sur le marbre d'une presse c'est à dire sur sa portion plane et horizontale, l'œil des lettres étant tourné vers le haut. Il ne reste plus qu'à encrer les éléments en relief, puis à appliquer fortement sur eux une feuille de papier, grâce à l'action d'un dispositif capable de développer une pression suffisante, pour réaliser une impression typographique.

La composition typographique n'est pas une fin en soi. Elle vise seulement à préparer le travail d'impression. Il s'agit, après avoir déposé une encre grasse sur les reliefs de la forme imprimante, de transférer sur le papier l'image des types et des illustrations, c'est-à-dire l'impression typographique. »

Extrait tiré de : https://expolicencehistoire.skyrock.com/2809881788-L-imprimerie-aux-XVe-et-XVIe-siecles.html

Willi Heidelbach, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Les nouveaux métiers de l'imprimerie

« Dès la fin du XVe siècle, l'atelier de l'imprimeur devient un nouvel espace d'échanges où se rencontrent des spécialistes que rien jusqu'alors n'avait permis de réunir : des financiers et des commerçants qui sont à la fois investisseurs et clients de l'imprimerie, des techniciens pour la confection et l'entretien des machines (menuisiers, serruriers, sculpteurs de fontes, fondeurs, métallurgistes, mécaniciens), des artistes (peintres, graveurs) pour réaliser les illustrations, des écrivains et des savants (érudits, traducteurs, maîtres d'université, médecins, astronomes, mathématiciens, poètes, musiciens, etc.) pour la rédaction et la correction des textes, des hommes de l'art (compositeurs, pressiers, relieurs, etc.) pour la fabrication du livre proprement dit. Le maître imprimeur doit coordonner ces différents mondes autour de son projet en faisant se rencontrer des spécialistes venus souvent de plusieurs pays d'Europe.

Comme pour la fabrication du papier, on retrouve, dans l'atelier de l'imprimeur la division des tâches ; chacun joue un rôle bien spécifique dans la réalisation du livre que se soit le prote (chef d'atelier), dans les petites entreprises, qui va étudier en détail tous les problèmes qui vont se présenter lors du travail d'impression ou le compositeur, chargé d'assembler les caractères typographiques afin de former les lignes (à l'aide du composteur) du texte puis les pages.

Mais tout cela nécessite forcément de la main d'œuvre, l'imprimerie étant une nouveauté, elle s'accompagne de la naissance de nouveaux métiers, que se soit dans l'atelier, forcément, ou dans sa nébuleuse ; étudions plus particulièrement un nouveau métier : le métier d'éditeur.

La nouvelle technologie née de l'alliance du papier et de la typographie s'est immédiatement traduite par une prise de conscience inédite : l'atelier d'imprimerie est une entreprise. A la différence du libraire qui commercialisait les manuscrits des scribes, l'imprimeur est un véritable entrepreneur, il doit reconstituer les investissements initiaux, rembourser les créanciers, disposer des liquidités indispensables à l'achat de centaines de rames de papier et donner quotidiennement du travail à ses pressiers. Il s'agit pour lui de faire des bénéfices, de fabriquer des ouvrages qu'il sera sûr de vendre en ayant une véritable politique du livre. Il doit agir aussi, s'il le faut, sur le contenu du livre, en faisant appel à de nouveaux auteurs, à des traducteurs, en inventant de nouveaux dispositifs de lecture susceptibles d'attirer une classe plus large de clients.

C'est parce qu'elle est une entreprise que l'imprimerie se caractérise dès sa naissance par l'alliance des humanistes et des hommes d'affaires. Le succès commercial dépend des ressources conjuguées de la technique, des moyens financiers et des ressources intellectuelles. Les imprimeurs du XVe siècle ne sont plus simplement des "publieurs" mais des éditeurs au sens moderne du mot. »

Extrait tiré de : https://expolicencehistoire.skyrock.com/2809881788-L-imprimerie-aux-XVe-et-XVIe-siecles.html

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

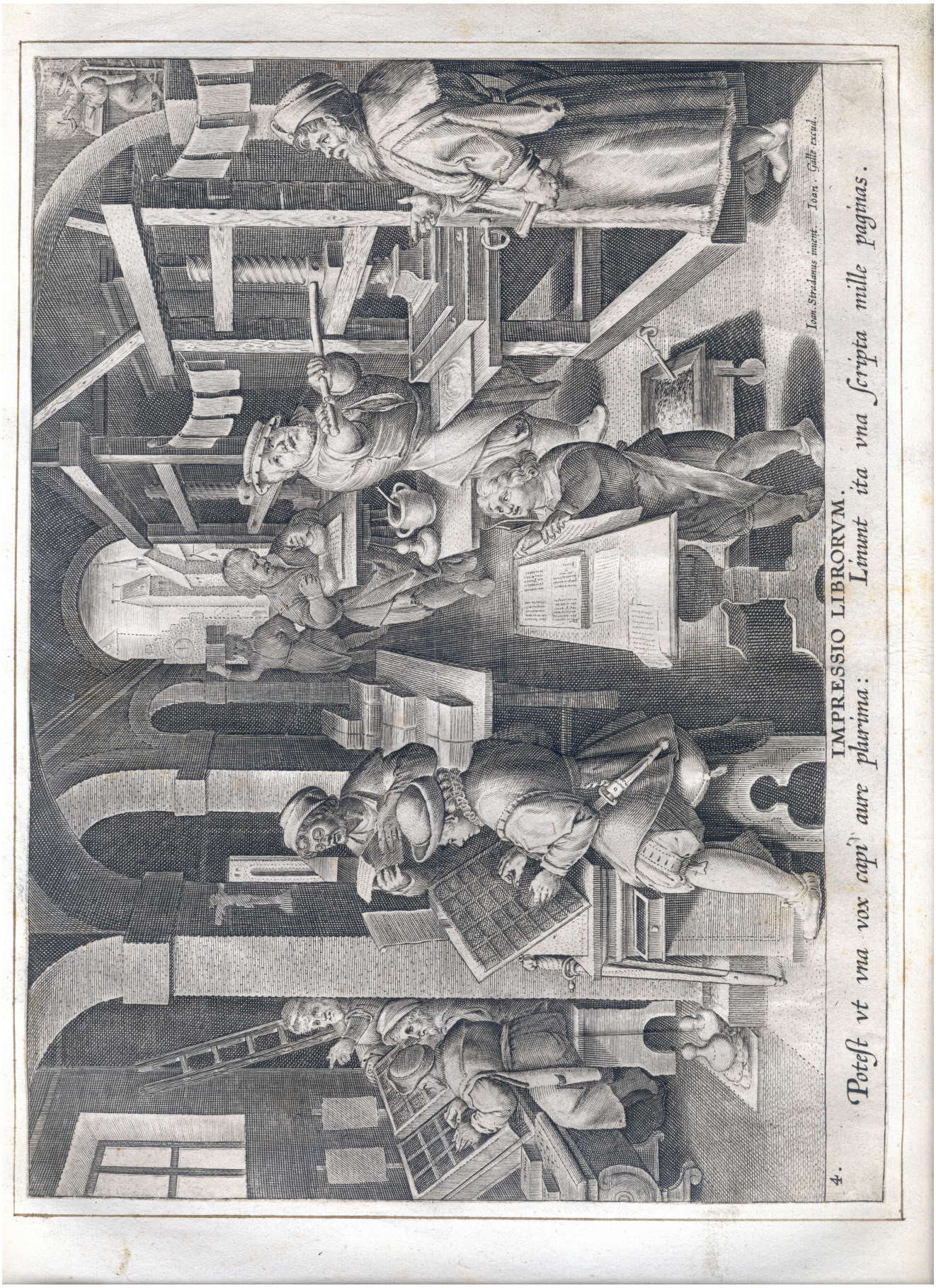

L'invention de l'imprimerie, anonyme, collection Plantin-Moretus Museum, Antwerp
Jan van der Straet, CC0, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

Quelques ressources vidéos

Les gens du livre à Lyon :
http://lyon-une-capitale-du-livre-a-la-renaissance.ens-lyon.fr/les-gens-du-livre-267487.kjsp?RH=LYON-LIVRE-FR&RF=1434093496798

Étapes de fabrication d'une épreuve :
http://lyon-une-capitale-du-livre-a-la-renaissance.ens-lyon.fr/fabriquer-un-livre-267488.kjsp?RH=LYON-LIVRE-FR&RF=1434093561239

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE À LYON

L'imprimerie à Lyon au XVIe siècle

« C'est à Barthélemy Buyer, issu d'une vieille famille consulaire lyonnaise, que l'on doit la première imprimerie lyonnaise. Étudiant à la Sorbonne, on pense qu'il y fit la connaissance de Johann Heynlin et de Guillaume Fichet. Pris de passion pour cette nouvelle technique, à son retour, en 1472, il installe un atelier d'imprimerie dans sa maison, sur le quai de la rive gauche de la Saône, après avoir appelé et pris comme associé le maître-ouvrier typographe Guillaume Leroy ou Le Roy (dit aussi Guillaume Régis), originaire de la région de Liège, qui avait été l'apprenti des maîtres allemands cités plus haut. Buyer assume les rôles d'éditeur et de libraire, et laisse l'impression proprement dite aux soins de Guillaume Leroy. En même temps que ses livres, Buyer vend de la papeterie et du matériel typographique.

À la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle, Lyon connait une grande phase de prospérité qui correspond à la grande époque de l'édition lyonnaise. À la fin du XVe siècle, Lyon a produit le tiers des éditions françaises, soit 1140 environ. Au cours des trente premières années du XVIe siècle, les imprimeurs-libraires lyonnais produisent environ 5000 éditions. Il faut bien avoir à l'esprit que cette activité est en France très concentrée. Sur l'ensemble des éditions d'ouvrages d'avant 1500, Paris et Lyon représentent 80 % de la production, et même 90 % en 1530.

En 1520, les documents fiscaux du consulat nomment plus de 80 imprimeurs. La rue Mercière et les rues voisines abritent près de 100 ateliers. Entre 500 et 600 personnes travaillent dans ce domaine. Lyon reste malgré tout encore derrière Venise et, à partir de la deuxième moitié du siècle, est dépassée par Paris.

D'après N. Z. Davis, cet essor exceptionnel est dû à trois facteurs. En premier lieu l'absence de métiers jurés dans le secteur, ce qui a permis à qui voulait investir de le faire. Ensuite grâce à la très bonne tenue des foires de Lyon, qui ouvraient aisément de nombreux débouchés. Les imprimeurs-libraires lyonnais fournissent en livres la péninsule ibérique, et, au-delà, la Nouvelle Espagne. Enfin parce que la ville, toujours en liaison avec les foires, est devenue un centre bancaire important, ce qui a permis de lever facilement des capitaux conséquents. À ces avantages, il faut ajouter que jusqu'en 1495, le métier d'imprimeur échappe à l'impôt. Ces avantages contrebalancent certaines faiblesses, dont la première est l'absence d'université dans la ville.

Au milieu du XVIe siècle, on retrouve des ouvrages imprimés à Lyon dans de très nombreuses villes et pays d'Europe : Francfort, Anvers, Bâle, Genève, Venise, Florence, Pise, toute l'Espagne, en Angleterre, Paris, Bordeaux, Toulouse, Aix-en-Provence, Cahors, Le Puy, Saintes, Nantes.

À la tête d'une minorité de ces ateliers se trouvent des « imprimeurs libraires » qui pratiquent leur propre politique d'édition. Ils impriment et diffusent les ouvrages de leur choix.

Le plus réputé d'entre eux est Sébastien Gryphe. En 1528, il introduit le format de poche utilisant les caractères italiques, inventés en 1501 par Aldo Manuce, un imprimeur vénitien. En 1532, il éditera pour François Rabelais, des traductions médicales d'Hippocrate, de Claude Galien et de Giovanni Manardo.

Dans ses ateliers, Gryphe forme Jean de Tournes, qui, établi plus tard à son compte, travaille avec de grands poètes : Antoine Du Moulin, Maurice Scève, Louise Labé, Joachim Du Bellay ou encore Olivier de Magny.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

À la tête du plus grand nombre d'ateliers se trouvent des "maîtres-imprimeurs" qui travaillent essentiellement sur commande pour des marchands libraires (ceux qui financent les éditions et qu'on appelle aujourd'hui des éditeurs). Ils sont tenus à respecter des délais, ce qui implique, pour les compagnons qu'ils emploient, des horaires de travail très lourds.

En raison du déclin des foires et du prix du métal venu d'Amérique, la situation sociale se dégrade. Les imprimeurs choisissent de rogner sur les salaires pour rester compétitifs. Les éditeurs, pour garder leur marge, obligent les imprimeurs à augmenter la production. Les conditions de travail deviennent alors difficiles pour les compagnons des ateliers du livre.

Le déclin de l'imprimerie-édition à Lyon s'amorce autour des années 1560. En plus de difficultés sociales et économiques croissantes vont s'ajouter des difficultés d'ordre politiques.

De nombreux éditeurs et ouvriers du livre sont protestants. La ville, aux mains des insurgés réformés en 1562, est reprise par les catholiques. Les imprimeurs fuient alors vers les Pays-Bas ou Genève, nouvelles capitales de l'édition européenne. Toutefois, l'imprimerie lyonnaise de la fin du XVIe siècle, encore mal connue et peu étudiée, reste vivace et novatrice. »

Extrait tiré de Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l'imprimerie_à_Lyon

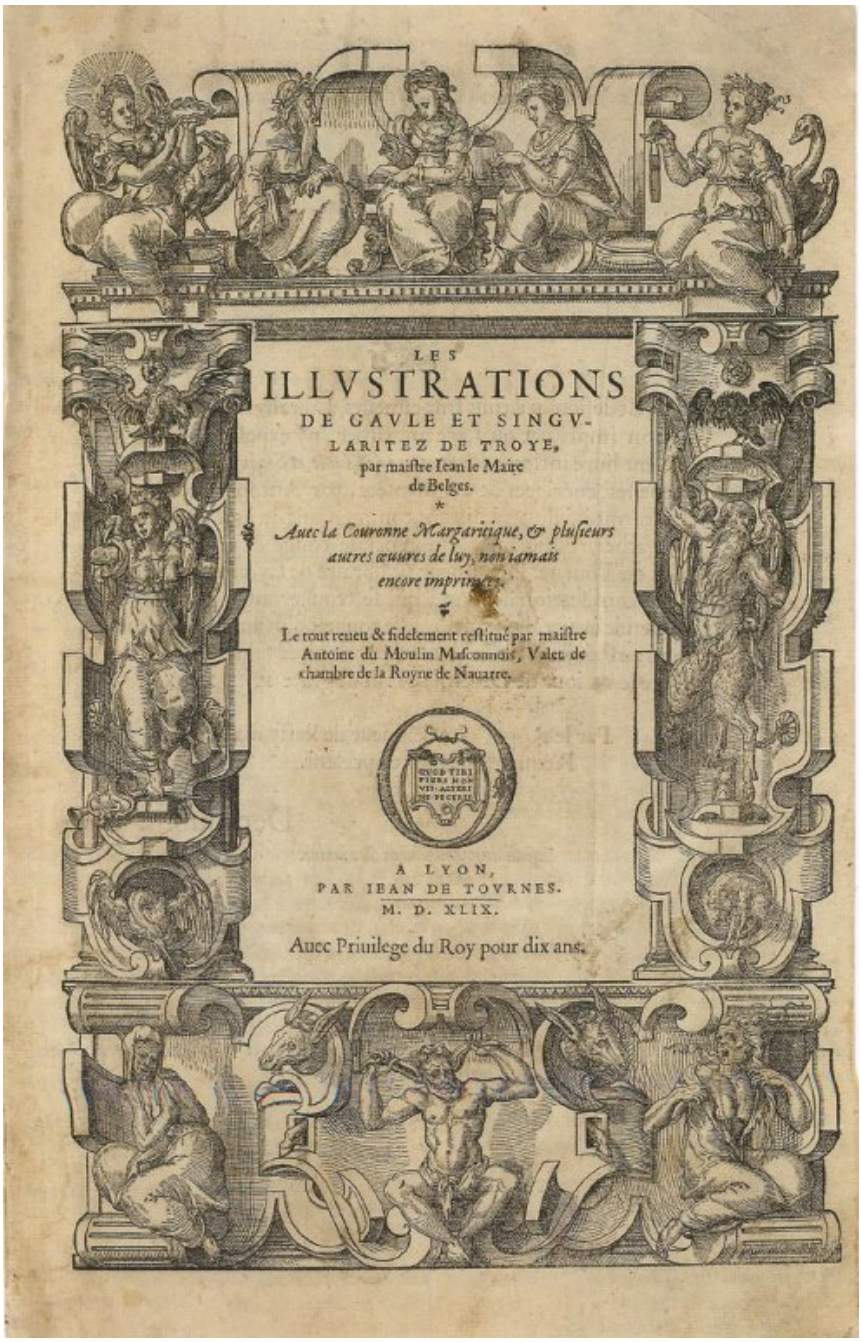
LES
ILLVSTRATIONS
DE GAVLE ET SINGV-
LARITEZ DE TROYE,
par maistre Iean le Maire
de Belges.
*
Auec la Couronne Margaritique, & plusieurs
autres œuures de luy, non iamais
encore imprimez.
Le tout reueu & fidelement restitué par maistre
Antoine du Moulin Masconnois, Valet de
chambre de la Royne de Nauarre.
A LYON,
PAR IEAN DE TOVRNES.
M. D. XLIX.
Auec Priuilege du Roy pour dix ans.

Jean de Tournes, Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye. Lyon, 1549.
LEMAIRE DES BELGES, Public domain, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Une révolte à Lyon : le grand tric de 1539

« Le grand tric est la révolte des ouvriers typographes lyonnais le 25 avril 1539, c'est la première grève recensée dans l'histoire de France.

Le mot tric désigne la grève au XVIe siècle. Il vient du cri de ralliement des ouvriers pour cesser le travail. Une origine possible est celle du son d'une réglette tapant dans les ateliers, annonçant les interruptions autorisées de travail. Il est passé dans le langage courant des ouvriers, pour qui tric est devenu l'onomatopée employée entre ceux qui voulaient cesser le travail pour protester. Il est de la même famille que l'Allemand « Streik », ou l'anglais « strike » : grève.

Il s'agit de la première grève ouvrière recensée de l'histoire de France. En avril 1539, sous l'influence de confréries secrètes comme les Griffarins, les compagnons typographes lyonnais, insuffisamment payés pour leurs quinze heures de travail quotidiennes, et par l'utilisation abusive d'apprentis sous payés qui travaillent à leur place, décident de cesser le travail. Au début du XVIe siècle, Lyon est l'un des principaux centres européens de l'imprimerie. Autour de cette nouvelle technologie s'est développée une corporation prestigieuse : compagnons, compositeurs et correcteurs arborent une dignité professionnelle, et se battent pour la faire reconnaître. Les compagnons imprimeurs sont des ouvriers très qualifiés, souvent cultivés et rarement analphabètes, possédant une certaine fierté et une grande estime de leur travail. Ils constituent une communauté professionnelle particulièrement soudée.

Autorisés à porter des armes, ils intimident les autorités, les maîtres Imprimeurs et les ouvriers apprentis qui seraient tentés de faire repartir la production. Durant quatre mois, aucune des imprimeries lyonnaises n'a fonctionné. Lyon était à l'époque l'une des plus grandes places de production de livres d'imprimerie en Europe qui avait pris le pas sur Venise et Genève.

Les négociations avec les maîtres imprimeurs n'aboutissant pas, l'autorité représentant le roi à Lyon, le sénéchal, fait éditer un arrêt qui dicte les droits et les devoirs des ouvriers typographes. La profession étant récente du fait de l'utilisation nouvelle de l'imprimerie en Occident, ils étaient encore mal définis.

En 1539 les conditions économiques devenant plus dures avec l'inflation et la concurrence, les maîtres d'atelier tentent de remettre en cause les acquis des compagnons, d'embaucher plus d'apprentis sous payés, et de réduire l'influence de la Compagnie des Griffarins, ils décident de supprimer le repas qu'ils partageaient avec les compagnons. Tric,(mot d'origine saxone, voir Streik en allemand, ou strike en anglais ou trekk en néerlandais) : cette grève fut suivie, les ouvriers imprimeurs de toutes les imprimeries lyonnaises, c'est-à-dire ceux qui composent les pages avec les caractères mobiles, ceux qui relisent et corrigent, et ceux qui actionnent la presse, quittent leurs ateliers.

Les revendications sont le maintien du salaire nourriture « pain, vin et pitance » fournis jusque-là, l'augmentation des salaires, le rétablissement en matière d'apprentissage des anciennes règles corporatives : les apprentis ne travailleront à composer et mettre les lettres qu'après être demeurés pendant trois ans en formation, et la liberté d'organiser leur temps de travail.

Les compagnons se mobilisent, armés de dagues, de poignards et de bâtons, ils châtient tout ouvrier ou apprenti qui ne veut pas quitter son travail. Des heurts ont lieu avec les maîtres et les forces de l'ordre, à savoir le prévôt et les sergents. En s'organisant et en formant des compagnies, avec capitaines lieutenants, munis de bannières, ils arpentent la ville en rangs serrés, le guet n'ose plus sortir. L'autorité est désarmée, même les mesures prises par la justice ne sont pas mises à exécution.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Le 31 juillet, au cours d'un procès où comparaissent cinq compagnons, qui doivent répondre en leur nom et en celui de leurs consorts, Monseigneur le Sénéchal rend sa sentence.

- Interdiction de réunion de plus de cinq personnes
- Suppression du droit de grève sous peine de bannissement et d'amendes
- Interdiction du port d'armes
- Autorisation pour les maîtres d'embaucher le nombre d'apprentis qu'ils désirent
- Seule satisfaction pour les grévistes, le salaire nourriture est rétabli.

Ces décisions furent difficiles à mettre en place à Lyon, le sénéchal en suspendit l'exécution.

Pour faire cesser les troubles, le roi fin août 1539, promulgua l'édit de Villers-Cotterets, qui interdit les confréries pour tous les métiers « Nous défendons à tous lesdits maîtres, ensemble aux compagnons et serviteurs de tous métiers, de ne faire aucunes congrégations ou assemblées grandes ou petites, et pour quelque cause ou occasion que ce soit, ni faire aucuns monopoles et n'avoir ou prendre aucune intelligence les uns avec les autres du fait de leur métier… ». Mais l'ordre ne sera pas rétabli pour autant et la résistance continua.

En 1540, lors des Grands Jours, session extraordinaire du parlement organisée à Moulins, les compagnons obtiennent de la Cour un arrêt qui va rétablir les anciennes règles corporatives « Les apprentis ne besogneront à composer et mettre les lettres, qu'ils n'aient demeuré trois ans apprentis ». le 28 décembre 1541, le Roi pour faire cesser les troubles promulgua l'édit de Fontainebleau, qui donna gain de cause aux compagnons, dès lors ils vont poursuivre en justice les maîtres qui refusaient de se conformer à cette règle.

Les maitres imprimeurs ayant perdu devant le roi, certains vont délocaliser leur imprimerie, ils iront entre autres à Vienne (Dauphiné) car la ville ne dépend pas du roi. Les ouvriers reprennent le travail en juillet, mais se lancent dans une longue procédure de négociation sur l'interprétation de l'édit, jusqu'à la clarification finale en 1542, qui vient d'une déclaration du roi qui entérine la priorité donnée par le pouvoir aux droits des maîtres. »

Extrait tiré de Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_tric

🎧 **Ressource audio**
Écoutez notre épisode de podcast qui raconte le grand tric de 1539
Cliquez ici pour écouter l'épisode

Pierre Radice

Dans le n°13 de la revue dessinée « Les rues de Lyon », **Pierre Radice** a raconté l'histoire de l'imprimerie et du Grand Tric en une BD de 12 pages. Ses illustrations ont toutes été réalisées en linogravure.
Vous trouverez à la page suivante un extrait de sa bande dessinée. Cliquez ici pour en savoir plus.

Il propose également des ateliers pour découvrir les principes de gravure, d'impression dans les écoles de la région lyonnaise. Plus d'informations sur notre site internet : http://visite-lyon.fr/scolaires/ateliers

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Rues de Lyon N°13 : Le Grand Tric Lyonnais. Sophie Paquet et Pierre-François Radice. 2016. Épicerie Séquentielle.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

Imprimerie française du début du XVIe siècle, Anonyme.
Public domain, via Wikimedia Commons. Lien ici.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

L'IMPRIMERIE À LA RENAISSANCE, UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Les papiers, exemple d'un conflit juridique à Paris

« Enjeu décisif pour les imprimeurs, l'approvisionnement en matière première a des implications économiques considérables. On sait en effet que le papier constitue le principal poste de dépense des typographes.

En 1538-1540, Charlotte Guillard se trouve impliquée dans une vaste procédure visant à réformer le commerce du papier à Paris.

L'affaire débute le 18 mars 1538 devant le Parlement de Paris, à l'occasion de l'appel, interjeté par les papetiers jurés, d'une première condamnation. Les débats opposent les libraires, soutenus par le procureur de l'Université et celui du roi, aux marchands et artisans accusés de se livrer à "des malversations a la façon du papier".

Les plaidoiries des différents avocats nous renseignent sur les qualités attendues et les défauts des papiers en circulation à l'époque. Bouchard, avocat des libraires Godart et Merlin, en dresse à l'intention de la cour une typologie. On distingue, à l'en croire, "quatre sortes ou façons de papiers, différentes l'une de l'autre, tant en bonté qu'autres qualités". "Celui qui se fait pour imprimer est plus excellent et fin, et les autres vont toujours en amoindrissant." Le papier réservé à l'impression peut se présenter sous "diverses formes et volumes et de diverses qualitez ou estoffes". Cappel, avocat du roi au Parlement, défini précisément les caractéristiques d'un papier "bon, loyal et marchand, de qualité et de quantité". On évalue sa quantité "en largeur et pesanteur" et sa qualité en "blancheur, colleure, netteté et longation".

Le papier circulant à Paris à la fin des années 1530 est loin de répondre à ce cahier des charges : il est "fluant, gras, velu, cassé, ars et bruslé, décollé et meslé" ; ses dimensions ne sont pas "de telle mesure et grandeur qu'il doit", "et bien-souvent les feüilles diformes, differentes et de plusieurs autres mal-façons et vices dudit papier". De tels défauts s'expliquent par l'avarice des producteurs : "le papier depuis 20 ans est merveilleusement apetissé comme d'un doigt ou d'un pouce sur feuille" ; "il est plus cher qu'il n'estoit il y a 20 ans et qu'il ne fut oncques de 3, 4, ou 5 sols par rame" ; enfin les rames sont souvent incomplètes : "combien qu'il doive avoir 25 feüilles à la main et 20 mains à la rame, neantmoins il y a ordinairement faute et meconte sur la rame, quelquefois de deux, trois, quatre, cinq ou six feuilles, en sorte qu'il y a perte de deux, trois ou quatre rames sur la fesse". A la ladrerie, les producteurs ajoutent parfois la fanche malhonnêteté. Les filigranes, obligatoires sur tous papiers, devraient permettre aux marchands de connaître l'origine d'une marchandise frauduleuse et d'en poursuivre le producteur : "Neantmoins depuis 20 ans en ça l'on a contrefait lesdites marques, tellement que le papier qui souloit estres marquéa la Rose ou au grand Pot, qui estoient marques sous lesquelles se faisoit ordinairement le plus beau & le meilleur papier, & qui estoient marques insignes, sont aujourd'huy contrefaites."

Ayant décrit les symptômes de la crise, le procureur du roi énumère les chefs d'accusation, décrivant au passage les abus à l'origine de cette situation : 1/ le détournement des offices de papetiers jurés au profit de "gros marchands qui font gros fait d'autres marchandises et ne font ny oeuvrent eux-mesmes ledit papier" ; 2/ la mauvaise qualité des étoffes employées à la fabrication du papier ; 3/ l'absence de contrôle de la marchandise par les quatre papetiers jurés ; 4/ l'accaparement du papier par quelques grossistes qui achètent aux papetiers leur production "en gros et à l'année", "tellement que plusieurs libraires et imprimeurs & autres ne peuvent avoir fourniture de papier que par les mains de ceux qui ainsi l'acheptent en gros ou à l'année" ; 5/ l'expédition d'une partie de la production papetière en Flandres et à l'étranger.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

C'est donc à une véritable "réformation des vendeurs de papier" qu'il convient de procéder. Le procureur du roi préconise diverses mesures : instauration de sanctions pour les contrefacteurs de filigranes, contrôle plus strict du nombre et de la qualité des feuilles livrées dans chaque rame de papier, interdiction de l'achat anticipé par quelques grossistes, participation de deux maîtres-écrivains et deux imprimeurs aux contrôles effectués par les quatre marchands papetiers jurés. Avant de statuer, la cour ordonne que soient convoqués les artisans et papetiers jurés.

Avec une flagrante mauvaise foi, l'avocat Christophe De Thou, pour le papetier Simon Irode, répond à l'accusation de malfaçon en rejetant la faute sur les parcheminiers, "lesquels vendent aux papetiers les colles & les ratures de leurs parchemins, qui sont le plus souvent meslées, eventées & deloyales & non marchandes, et de ce advient que le papier n'en est si bon". Les trois autres papetiers jurés dénoncent pour leur part le non-respect de leur monopole : "il y a plusieurs autres Estats, negocians en papier & en prenans proufit, comme libraires, imprimeurs, escrivains, marchands, vendeurs de papier, qui ne sont jurés & parcheminiers qui le vendent & debitent". Les marchands papetiers souhaitent donc que défense soit faite "aux libraires & imprimeurs d'aller achepter papier hors cette ville" de Paris. Ils souhaitent en outre que, si réforme il devait y avoir, elle soit "gratis, autrement seroit une mangerie qui tourneroit à la grosse foule du bien public, & qui augmenteroit le prix du Papier". La menace est lourde.

Souhaitant faire respecter le monopole dont ils sont théoriquement pourvus, les papetiers jurés ont demandé à ce qu'il soit interdit aux libraires d' "achepter papier hors cette ville de Paris". Charlotte Guillard et Yolande Bonhomme s'y oppose vigoureusement. Elles réclament pour les imprimeurs le droit de se fournir directement auprès des producteurs. Les veuves dénoncent l'attitude des marchands papetiers : "Les papetiers de ladite Université veulent que tout passe par leurs mains, afin qu'ils le vendent à leur plaisir. Et toutefois ne sçauroient lesdits papetiers en un an fournir de papier qu'il faut employer en une semaine."

Le 4 avril 1540, la cour tranche en faveur de cette "Réformation des vendeurs de papier". La marchandise sera désormais contrôlée par trois jurés : un représentant des imprimeurs, un représentant des libraires et un écrivain nommé par le procureur générale du roi. Pouvoir leur est donné de saisir la marchandise impropre au commerce et d'inspecter non seulement les boutiques des papetiers, mais aussi celles des cartiers et imprimeurs. La cour interdit en outre aux "maistres, marchands, vendeurs de papier aux libraires pareillement, et aux cartiers, d'aller au devant de la marchandise de papier". La cour ne tranche pas, en revanche, pour ce qui concerne l'approvisionnement des imprimeurs. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes (page 192)

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Moderniser la production, l'exemple d'un atelier parisien

« Il faut moderniser la production. Chevallon en avait pris conscience dès 1536, entreprenant de donner une nouvelle édition [d'un livre juridique]. L'édition est composée en caractères romains au format in-octavo. Ce choix de mise en page n'est pas tout à fait une nouveauté. Dès 1527 Chevallon s'y était essayé [...]. Quelle différence d'aspect, cependant, entre ces deux éditions ! Le caractère romain très archaïque qu'employait Chevallon en 1527 cède désormais la place à une très élégante police gravée par François Gryphe. Les premiers mots de l'épître [...] insistent précisément sur cette toute nouvelle mise en page.

Après la mort de Chevallon, Charlotte Guillard confirme ces choix typographiques. Délaissant définitivement le gothique, elle donne dès 1538 une édition du Décret de Gratien composée avec les mêmes caractères gravés par François Gryphe. L'impression en rouge et noir, procédé coûteux impliquant deux passages sous la presse, est définitivement remplacée par un jeu sur les caractères typographiques. Plutôt que la couleur, c'est désormais l'alternance du romain et de l'italique qui permet de distinguer les rubriques du texte. Cette mutation formelle permet de réduire considérablement le prix des volumes.

Dans les années 1530, le Soleil d'Or adapte donc sa production aux nouveaux goûts typographiques. L'atelier prend ainsi de l'avance sur ses concurrents parisiens. Il n'est que de comparer les deux éditions des Décrétales données respectivement par Charlotte Guillard en 1541 et par Yolande Bonhomme six ans plus tard, pour mesurer la distance qui sépare désormais les deux ateliers : tandis que le Soleil d'Or imprimen 1541 un version in-octavo composée en caractères romains, Yolande Bonhomme continue, en 1547, à publier les Décrétales dans un format identique à celui des éditions du début du siècle : texte glosé, caractères gothiques, impression en rouge et noir. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes (page 150)

« […] dans une épître non datée, adressée à Ambroise Pelargus en 1532, Erasme indique que "l'Augustin imprimé à Paris coûte trois fois rien". A en croire le Rotterdamois, Chevallon pratiquerait donc des prix bien moins élevés que ses concurrents bâlois. Pour ce faire, l'imprimeur réalise d'habiles choix typographiques. Il compose le texte de ses grands in-folio en petits caractères romains, utilisant d'abord une ancienne fonte d'Ulrich Gering, remplacé à partir de 1533 par un nouveau caractère de François Gryphe. Chevallon est ainsi en mesure de composer plus de soixante-dix lignes par page, quand les typographes bâlois n'en placent guère plus de cinquante. Pour que le texte reste lisible en dépit de sa densité, Chevallon divise chaque page en deux colonnes. Ces choix lui permettent de considérables économies de matière première. L'édition bâloise des Opera Augustini (1528-1529) compte 4.094 feuillets in-folio, soit 2.047 feuilles de papier. L'édition parisienne publiée trois ans plus tard, avec un texte plus complet et un index élargi, ne compte que 2.912 feuillets (1.456 feuilles de papier), soit une économie de matière première et de frais d'impression de près de 30%.
Les éditions de Chevallon ne dégagent certes pas la même image de luxe que les publications bâloises, mais du point de vue l'efficacité commerciale, les choix typographiques de Claude Chevallon sont certainement stratégiques. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes (page 168)

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Tenir boutique

« Franchissons avec Annie Charon le seuil de la librairie de Charlotte Guillard : "Voici le Soleil d'Or où naquit l'imprimerie à Paris, près de la Sorbonne, grand rue Saint-Jacques : le long des murs, des ais servant de tablettes, où s'entassent les livres, bien dorés et reliés, ou encore en rames ; au milieu, un grand comptoir, où viennent s'attarder les clients … ; c'est là qu'est installée Charlotte Guillard."

Cette courte description rend sans doute bien compte de l'ambiance et de la disposition des lieux. Charlotte Guillard n'est pourtant pas seule derrière son comptoire. [...] Commis et servantes assument quotidiennement la gestion du magasin, attirant le chaland, vantant les parutions récentes, empaquetant les ouvrages.

On se procure naturellement au Soleil d'Or les dernières publications de l'entreprise. Mais les libraires ne se contentent pas de diffuser leur propre production. L'imprimé est un produit d'échange et même les plus grands éditeurs commerciaux ne manquent pas de proposer à la vente les publications de leurs confrères. Ainsi Charlotte Guillard peut-elle offrir à sa clientèle quelques-unes des publications lyonnaises et bâloises auxquelles le Soleil d'Or tente par ailleurs de faire concurrence. Peut-être trouve-t-on également dans sa boutique, à côté des grandes éditions, un choix d'almanachs et d'alphabets à deux sous, de poèmes et de romans de chevalerie bien différents des publications de l'atelier. Ces livres achetés à des confrères pour être revendus constituent sans doute une source de revenus non négligeable, que l'on ne saurait passer sous silence. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes (page 214)

Ascension sociale par l'imprimerie

« S'il est admis que certaines familles issues de la marchandise fondent sur la robe des stratégies d'ascension sociale, il semble possible que les métiers du livre aient aussi joué, pour quelques rejetons de la bourgeoisie marchande, un rôle comparable de tremplin vers une dignité nouvelle.
Un constat s'impose en effet : celui de l'incontestable attractivité des métiers du livre sur les populations provinciales. Le monde du livre parisien bénéficie d'un apport massif de main-d'oeuvre arrivant des provinces. Près de 60% des apprentis parisiens ne sont pas originaires d'Île-de-France et ils ne sont que pour un quart d'entre eux fils d'artisans du livre.
Si les métiers du livre bénéficient d'un tel apport de main-d'oeuvre, c'est parce qu'à la Renaissance, comme de nos jours, les nouvelles technologies font figure d'Eldorado. Martin Lowry a montré que l'opinion surestimait bien souvent la fortune des imprimeurs. Rares sont ceux qui se font libraires par pur amour des Lettres. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes (page 37)

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

LES FEMMES DANS L'IMPRIMERIE À LA RENAISSANCE

La place des femmes dans le milieu de l'imprimerie parisienne

« "Qui est la femme de libraire, d'imprimeur, de graveur de caractères ou de relieur parisien ? Tout d'abord, au sein familial, comme toutes les femmes, elle est l'obscure mère nourricière et ménagère : lui reviennent les grossesses, la tenue de la maison, l'éducation et la tutelle des enfants mineurs. Professionnellement elle est une aide quotidienne pour son mari, dans la marche de la boutique ou de l'atelier et, le cas échéant, elle sait tenir son rôle de chef d'entreprise..."

[...] Rappelons, à la suite de S. Postel, le cadre juridique dans lequel vivent ces femmes et veuves des métiers du livre à Paris. Le statut juridique de la femme repose sur l'ancienne coutume de Paris [...]. Fille, la femme est soumise à la puissance paternelle. Elle n'acquiert sa pleine capacité qu'à vingt-cinq ans et à la condition qu'elle soit mariée. Une fois mariée, la femme est, du fait de son mariage, à la fois émancipée et frappée d'incapacité ; elle ne peut disposer de ses propres, elle ne peut ni s'engager par des contrats, ni ester en justice. La seule chose qu'elle puisse faire librement est son testament. Les coutumes exceptent le cas de la « femme séparée », « autorisée en justice », ou « marchande publique ». Pour jouir d'une certaine liberté, la femme doit attendre d'être veuve. A ce moment, elle devient libre de disposer de ses propres biens et de ceux que, en tant qu'héritière ou usufruitière, elle tient de son mari. Ce rappel juridique est indispensable pour juger de la place des femmes dans le monde du livre.

Pour éclairer la place des femmes dans les milieux du livre, rendons-nous, tout d'abord, au Palais, dans l'île de la Cité, en août 1555 ; là se rencontrent les membres des cours souveraines et les juristes ; soucieux de se procurer les livres de droit dont ils ont besoin au quotidien, ils sont aussi amateurs de nouveautés littéraires. Les libraires partagent avec les merciers les multiples étalages [...].

L'observation de ce milieu clos mais très animé que constitue le Palais est un indice intéressant de la place des femmes dans l'activité marchande. Celle-ci est infime ; dans le monde du livre, cependant, elle se révèle non négligeable : une femme pour six hommes, près de 17 %. L'unique dame libraire du Palais est une veuve, car, comme nous l'avons rappelé, seule cette situation permet à la femme une telle indépendance. La reprise et la continuation de l'activité du mari est possible juridiquement ; elle suppose aussi que la femme ait été tant soit peu associée à la vie de l'atelier ou de la boutique du vivant de son époux.

Mais est-ce toujours le cas ? Ne faut-il pas corriger la vision de la femme attachée aux tâches domestiques, se consacrant à ses enfants et aidant son mari à la correction des épreuves et à la vente des livres ? Il le faut certainement pour les plus modestes des artisans du livre, compagnons imprimeurs, imprimeurs ou même libraires. Les commandes sont incertaines, l'embauche aléatoire ; l'activité professionnelle de la femme est bienvenue, voire indispensable pour survivre. L'étude des contrats d'apprentissage montre que des femmes mariées à des imprimeurs continuent à exercer une activité professionnelle indépendante. Les compagnons imprimeurs, qui ont une situation modeste, ne peuvent se passer de ce complément de revenus apporté par l'activité indépendante de leur épouse.

La portée sociale du travail féminin n'est donc pas négligeable. L'imprimeur comme le libraire doivent engager des capitaux, prendre des risques ; le salaire de leur épouse est, dans ce contexte, une garantie.

[...] La rédaction du testament est une des rares circonstances où la femme puisse exprimer ainsi ses volontés En dehors de cet événement, les seules femmes du monde du livre dont la personnalité puisse être tant soit peu cernée sont les veuves. Certaines succèdent à leur mari, juste le temps de se remarier.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

D'autres veuves exercent en association avec un membre de leur famille, frère, fils, gendre, et ne se remarient pas. Le contrat conclu avec un fils semble le plus aisé à mettre en œuvre. La veuve peut choisir de partager la direction de la boutique avec son gendre. L'association peut se conclure avec un autre membre de la famille, tel que le frère.

[...] La veuve peut aussi trouver un appui en dehors du strict cercle familial et s'entendre avec le serviteur de la maison.

[...] Dernier cas de figure : la veuve exerce seule jusqu'à son décès ou jusqu'à ce que nous perdions sa trace dans la documentation. Ceci correspond à des périodes plus ou moins longues, de deux à dix ans.

Quelques veuves d'exception commencent une nouvelle vie et mènent une longue carrière indépendante ou en association.

Autre destin singulier du monde du livre : celui de Charlotte Guillard, qui exerce seule ce métier pendant vingt et un ans. Mariée vers 1502 à Berthold Rembolt, elle lui succède en 1519, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or. Cette période ne correspond qu'à la « recherche d'un nouveau mari » ; en 1520, elle se remarie avec un autre libraire, Claude Chevallon ; veuve de nouveau en 1537, elle succède à son second époux jusqu'en 1557, tantôt sous son nom de veuve, tantôt sous son propre nom ; notons cependant qu'elle est souvent associée à Guillaume des Boys, le mari de sa soeur Michelle Guillard.

[...] Les veuves ont toute capacité — du moins juridique — pour exercer pleinement le métier. Elles peuvent le transmettre et engager des apprenties. L'autre maîtresse-femme du monde du livre, Charlotte Guillard, veuve de Claude Chevallon, prend en 1554 la responsabilité de « montrer led. estat et marchandise de librayrie » à Jean Baudeau, fils d'un marchand chandelier. La veuve d'imprimeur peut elle aussi engager un apprenti ; mais dans ce cas il ne semble pas qu'elle transmette elle-même le métier.

La veuve transmet les pratiques ; elle prend aussi l'initiative de choisir les textes et de faire imprimer.

Les femmes de ces métiers du livre apparaissent dans toute leur diversité. Qu'y a-t-il de commun entre la lingère qui contribue, par son propre travail, à la survie de l'atelier de son mari imprimeur et la veuve reconnue, entourée d'une nombreuse maisonnée, sollicitée par des clients, des apprentis, des associés ? Il apparaît, à travers cette brève enquête centrée sur les aspects sociaux, que ces femmes cherchent avant tout à préserver la cohésion et le patrimoine de la famille. Cette volonté n'est pas sans incidence sur la transmission des pratiques : usages d'atelier, choix des textes, de la typographie, des illustrations. Que signifie l'émergence de personnalités exceptionnelles ? Est-elle propre aux métiers du livre ? Est-elle le signe d'affaires florissantes, d'un niveau d'éducation peu commun ? Beaucoup de questions restent posées. Un point au moins semble bien établi : l'importance du travail féminin, qu'il soit directement lié à l'activité d'imprimerie, librairie ou reliure, ou qu'il soit un complément de ressources dont la portée, difficile à évaluer, n'en est pas moins réelle. »

Extrait tiré de : A propos des femmes et des métiers du livre dans le Paris de la Renaissance, Annie Parent-Charon. https://books.openedition.org/enc/1005

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Un exemple parisien : Charlotte Guillard, portrait d'une imprimeuse

« Ses années de mariage avec Rembolt puis Chevallon sont pour Charlotte Guillard des décennies de découverte et de formation. Elle s'initie au monde du livre et à son économie ; elle adopte la prestance qui sied à son statut de "bourgeoise" ; elle apprend surtout "l'estat de marchandise" et acquiert des techniques commerciales. Sans doute assume-t-elle la gestion de l'atelier quand son mari court le monde de foire en foire. […]

Les préfaces publiées au Soleil d'Or dessinent ainsi le portrait d'une maîtresse femme, qui dirige son atelier, choisit les textes, contacte les auteurs, travaille avec soin sans regarder à la dépense. Il convient toutefois de se méfier de ce tableau haut en couleur et de désamorcer les pièges tendus, à cinq siècles de distance, par les préfaciers du Soleil d'Or. La maîtresse femme ici dépeinte n'est pour le moment qu'une créature de papier, ou plus exactement une "création d'atelier", mise en scène par des textes à vocation publicitaire qui témoignent mieux d'une rhétorique commerciale d'entreprise que des compétences réelles de l'éditrice.
En dépit des nombreux travaux consacrés au rôle des femmes dans les métiers du livre, on évalue encore mal leur degré de compétences. On connait le mythe forgé par Dorat sur l'atelier de Robert Estienne, dans lequel "l'épouse, les servantes, les clients, les enfants, parlent couramment chaque jour la langue de Plaute et de Térence". Dans une épître à Zayas datée du 4 novembre 1570, Christophe Plantin prétend que ses quatre filles ont été employée à "lire les épreuves de l'imprimerie en quelque escriture et langue que soit offerte pour imprimer".
Si l'on peut être tenté d'accorder quelque crédit à ces propos, il faut toutefois se garder d'en généraliser la porté. […] Contrairement à ce que laissent entendre les préfaciers, le monde des typographes n'est pas exclusivement peuplé de philologues. Daniel Heinsius (1633) nous rappelle que l'on ne saurait juger des compétences d'un imprimeur à l'aune des seules préfaces signées de son nom : "Il est absurde de voir ces lettres rédigées en latin et parfois en grec signées par des imprimeurs qui sont, pour la plupart, incapables d'en comprendre le premier mot, et que certains ne sauraient même pas lire à voix haute". Johann Froben, l'éditeur attitré d'Erasme, ne lit pas le latin - ce qui ne l'empêche pas de devenir l'un des grands propagateurs de l'humanisme en Europe. Quand aux femmes issues de la libraire, il convient de rappeler, avec Michel Simonin, qu'elles sont souvent totalement analphabètes.
Charlotte Guillard, qui connait le marché et fréquente la clientèle, peut sans doute orienter les choix éditoriaux de l'atelier, mais rien n'indique qu'elle soit en mesure de contrôler la qualité des textes qu'elle publie. Elle lit certainement le français, et il est probable qu'elle sache l'écrire, car cela semble nécessaire à son commerce. Il n'est pas impossible qu'elle ait acquis des rudiments de latin. Un seul texte est signé de son nom : la préface, largement autobiographique, du Lexicon de Jacques Thouzat (1552). Elle est rédigée dans un latin excellent et ponctuée de références littéraires. On peut raisonnablement mettre en doute, sinon son authenticité, du moins le processus de son élaboration. Si Charlotte a véritablement pris part à la rédaction de cette épître, elle s'est peut-être contenté de fournir ou de dicter une texte en français qu'une employé zélé se sera chargé de traduire ; mais il n'est pas impossible qu'elle s'en soit tenu à signer un texte rédigé en son nom par l'un de ses neveux ou correcteurs.

Que Charlotte Guillard n'ait pas le profil d'une femmes de lettres n'implique pas qu'elle ignore les enjeux intellectuels de ses publications. Cela ne l'empêche pas non plus d'administrer elle-même son entreprise et d'en défendre farouchement les intérêts. Elle parait souvent chez le notaire, jusqu'à six fois dans la seule année 1547. Elle n'hésite pas à engager des procédures judiciaires, allant jusqu'à faire emprisonner un confrère angevin ou à faire plaider son avocat devant l'Université contre les papetiers jurés. Mais ce n'est sans doute pas elle qui décide des grandes orientations de la politique éditoriale de l'atelier.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

[...] Concrètement, son travail se limite toutefois à l'embauche d'un personnel compétent, et notamment de correcteurs qualifiés, seuls garants de la qualité du texte imprimé. »

Extrait tiré de : Charlotte Guillard, une femme imprimeur à la Renaissance - de Rémi Jimenes. (pages 50-71)

Vidéo : interview de l'historienne Natalie Zemon Davis

"Histoire des livres et histoire des femmes"
Natalie Zemon Davis, historienne canadienne, explique sa démarche de recherche sur l'histoire populaire de la France du XVIe siècle, avec des travaux sur la société lyonnaise, en particulier dans le milieu de l'imprimerie.

Source vidéo : http://ens-real.ens-lsh.fr/UOH/lyon_capitale_livre_16e/006_Entretien_Natalie_zemon_Davis_Chap4.mp4

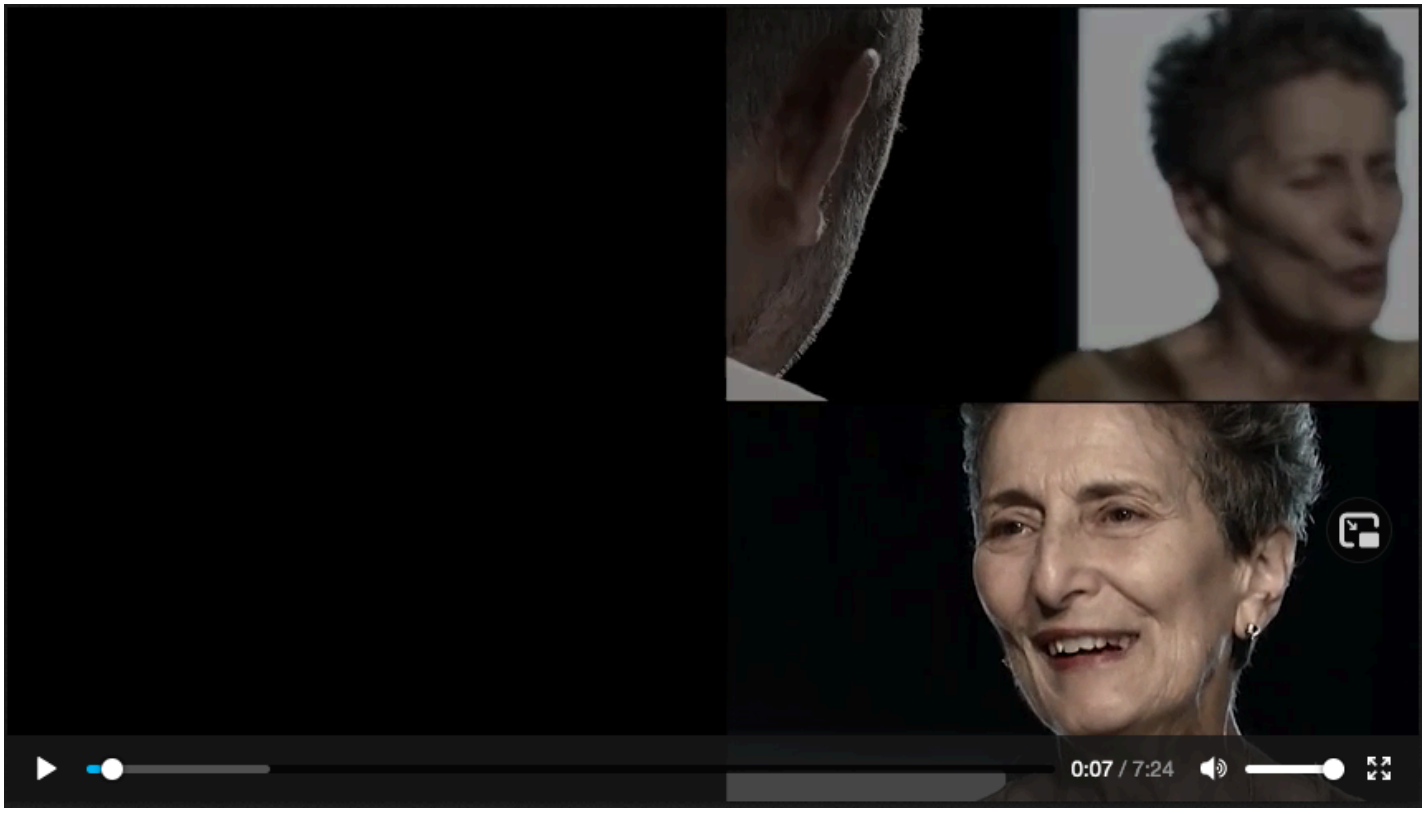

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

L'ENTRÉE ROYALE HENRI II À LYON EN 1548

Un concept et des exemples

« On sait que les Entrées tiennent une place éminente dans la vie politique et culturelle lyonnaise : elles constituent (en 1515, 1533, 1548 pour ne parler que des Entrées royales) des occasion de prestige et de notoriété, mais elle sont également des stimulants économiques. On vient de loin pour voir le prince et apprécier le spectacle. A chaque fois, un ou plusieurs opuscules imprimés détaillent les somptuosités de la réception et la beauté des bandes défilant "bien en ordre" ; leurs auteurs connaissent l'importance symbolique du cortège, ses capacités intégratrices, sa signification idéologique exprimée par la qualité et l'ordre hiérarchique, mûrement réfléchis, des participants.

Prenons l'exemple de l'Entrée de 1548, la plus fastueuse du siècle. Son narrateur principal, Maurice Scève - dont on connait l'excellence langagière - n'emploie pas un mot pour un autre. Dans la "Magnificence de la superbe et triomphante entrée" qui raconte et décrit le déroulement et les décors de fête, les titres choisis pour désigner les chefs qui paradent à la tête de leur compagnie ne sont pas inventés ; les chiffres avancés non plus : pour l'ensemble du cortège environ 6.000 hommes.

Mais la nature de l'encadrement, comme d'ailleurs la composition même de l' "infanterie" ne correspondent pas aux structures politiques et militaires de la ville auxquelles on songe d'emblée : 6 bandes sur 19 ne dépendent pas des maîtrises officielles ; seuls 3 officiers de bandes sur 54 ont été maîtres des métiers dans les années précédentes. Il est donc clair que ces bandes cérémonielles et leurs officiers (capitaine, enseigne, lieutenant) ne représentent en rien les métiers municipaux.
Ces dignitaires ne représentent pas davantage les cadres de la milice urbaine des pennons, pas une seule fois les responsables miliciens ordinaires ne se trouvent à la tête des bandes de la parade.

Restent les confréries, qui effectivement, avant le grand défilé, suivent le clergé avec leurs bannières pour aller faire révérence au roi, à Vaise. Par la suite, il n'en sera plus question. Les drapeaux arborés sont qualifiés d'enseignes, non de bannières.
Si les fratres défilent, ils adoptent pour ce faire d'inhabituelles couleurs : autrement dit, les confréries s'avancent masquées, car en un temps où les représentations symboliques pèsent si lourdement, faire parader les courriers derrière leurs propres bannières serait donner une part trop belle à une autorité rivale : la seigneurie d'Église.
La solution adoptée : les consuls mandent aux Enfants de la Ville d'élire leur capitaine, lieutenant et enseigne. On peut supposer qu'il en fut de même avec les autres confréries, à qui l'on rattacha pour la grande journée des branches professionnelles mineures. Les apparences étaient sauves. Le corps cérémoniel ainsi composé n'avait rien de trop artificiel et ses chefs, sous leur vêtement militaire pouvaient passer pour élus par le consulat.

Lors des Entrées, les consuls n'ont que depuis peu (1490) accédé à la première place dans les cortèges. Aux portes, leur adresse n'est prononcée qu'en troisième position, après celle des clercs et celle des officiers royaux. En outre, l'itinéraire cérémoniel ignore l'église civique et l'humble maison commune, il conduit au cloître St-Jean et au palais archiépiscopal qui, le plus souvent, accueille le souverain. »

Extrait tiré de : Lyon 1250-1550, de Jacques Rossiaud

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Extraits du texte de 1548

La magnificence de la superbe et triumphante entrée de la noble & antique cité de Lyon… Maurice Scève. Imprimé à Lyon, par Guillaume Roville, 1549

Le titre complet de ce texte imprimé à Lyon en 1549 était : "LA MAGNIFICENCE DE LA SUPERBE ET TRIOMPHANTE ENTREE DE LA NOBLE ET ANTIQUE CITE DE LYON faite au très chrétien Roi de France Henri deuxième de ce nom, et à la Reine Catherine son épouse le 23 de septembre 1548"

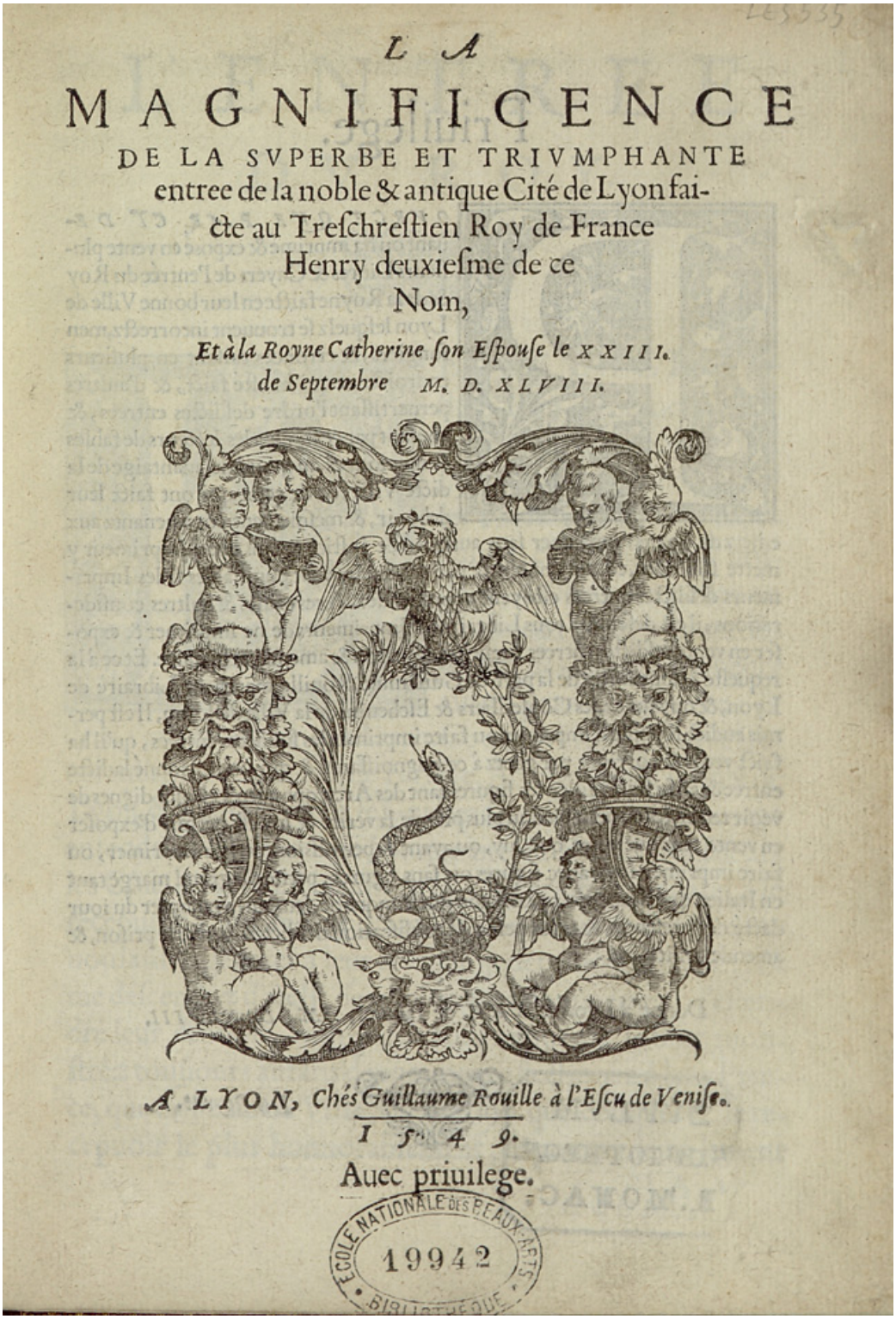

LA
MAGNIFICENCE
DE LA SVPERBE ET TRIVMPHANTE
entree de la noble & antique Cité de Lyon faicte au Treſchreſtien Roy de France Henry deuxieſme de ce Nom,
Et à la Royne Catherine ſon Eſpouſe le XXIII. de Septembre M. D. XLVIII.

A LYON, Chés Guillaume Rouille à l'Eſcu de Veniſe.
I 5 4 9.
Auec priuilege.

ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS
19942
BIBLIOTHÈQUE

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Les trois extraits du texte écrit par Maurice Scève racontant l'entrée royale de Henri II à Lyon en 1548. Ils sont tirés du texte original, consultable en version pdf à cette adresse :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Textes/LES535.pdf

Accueil du Roi à la cathédrale

« La magnificence duquel spectacle après avoir quelque peu amusé les passants, on vint à PorteFroc [ancien nom porte rue de la bombarde], auquel était un placard de porta[i]l antique à quatre colonnes enrichies de mauresques, et l'entre-deux de grotesques, posant sur deux plinthes longues, sur la face duquel seyaient sous une voûte trois dames : Foi vêtue de blanc, Religion en nonnain et habit noir, Espérance de vert, convenant leur habit aux couleurs du roi et de la reine, et au-dessus de la corniche, Justice et Prudence soutenant les armes dudit Seigneur, lequel passant outre fut reçu de Monseigneur le Révérend. cardinal de Ferrare comme archevêque en son grand habit de cardinal, son massier portant sa grosse masse d'argent doré et la croix au-devant, et accompagné de Messieurs les doyens, archidiacre, présenteur, secrétain, chamarier, châtre, prévôt, comtes, chevaliers, habitués et autres en leur habit ecclésiastique, lesquels lui présentèrent un poêle de damas blanc et noir enrichi de ses armoiries, sous lequel il fut conduit par eux jusqu'à la grande église, où, en lui donnant l'eau bénite, lui fut présenté un surpelys [surplis], lequel il tint entre ses mains jusqu'après son oraison, et celles de Messieurs finies. Puis se levant, sortit hors pour entrer en l'archevêché, que ledit seigneur cardinal de Ferrare avait fait somptueusement préparer pour y recevoir Sa Majesté, en la place duquel logis il vit érigée la grande colonne de Victoire de cinquante-six pieds de haut et de ravalement trois, étant dressée sur un grand piédestal de vingt-cinq pieds, toute pleine et composée, son chapiteau à la dorique désignant une solide stabilité et permanence de perdurable mémoire. Sur son piédestal étaient les quatre Vertus cardinales toutes de bosse ronde, et de hauteur plus que du naturel, beaucoup, et sur les quatre coins de la rondeur de la base toute dorée à feuillage, et tenant chacune une hampe à falots pour éclairer la nuit. Ladite colonne soutenait sur son chapiteau un globe du monde de huit pieds de circonférence, toute la face de la terre dorée, le reste, qui est mer, d'azur. Au-dessus duquel monde se contournait une Victoire de six pieds et plus, les ailes étendues à tous vents, sans l'ébranler ni mouvoir de la constante promesse de sa libérale volonté, et en chaque main une couronne de laurier. Au fond du piédestal était peint de tous côtés, comme en couleur de bronze clair, quantité de faits et liasses de diverses dépouilles d'ennemis, et en celui de devant, écrit dans le ventre d'un pavois de forme ovale : HENRICI FRANC. REGIS VICTORIÆ AC VIRTUTIBUS INDELEBILITER. »

Extrait tiré de : texte original (page 19 du document pdf)

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

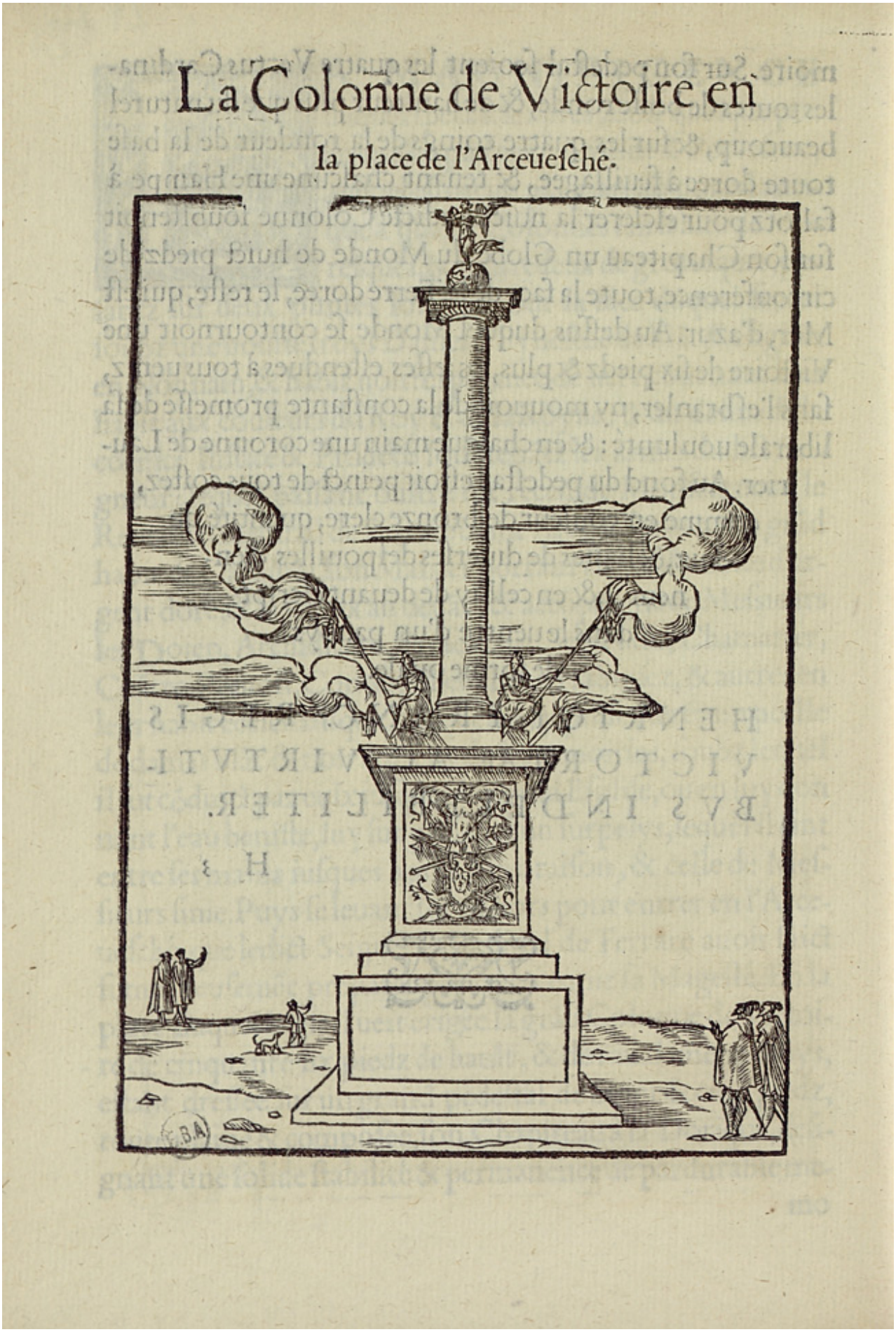

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Les rues décorées

« Ainsi comme il commença à marcher en cette pompe, il aperçut les rues de la ville, par où Sa Majesté passait, toutes tendues de tapisserie de haute lisse (comme ville qui en est autant bien meublée) laquelle pendait des fenêtres en bas, et se renfonçait dans les boutiques semblablement tapissées, et remplies d'échafauds, barrières et appuis tapissés dedans et dehors jusque bien près de terre, et si proprement que l'on eut dit que ladite tapisserie fut collée tant industrieusement elle joignait le long des voûtes, arcades et piliers des boutiques. Ce qui avait été ainsi ordonné pour vider les rues de la grande foule du peuple qui y était, et afin que chacun puisse voir commodément. Les fenêtres garnies aussi de beaux tapis de Turquie, et en maints lieux (mêmement d'aucunes banques et riches maisons, tapissées de velours blanc, noir et vert, en autres le dessus d'une liste de drap d'or, et le dessous de tapis velours extrêmement grands. Les rues sur le haut des fenêtres toutes couvertes de toiles blanches, noires et vertes, et tout le long de la ville jusqu'à l'église cathédrale avec force écussons des armes du roi et de la reine, et festons de triomphe environnés de liens des susdites couleurs pendant en l'air épaissement qui réjouissait grandement le peuple regardant par fenêtres, boutiques, loges et parquets dressés en plusieurs carrefours somptueusement tapissés et tant chargés et pleins de dames, demoiselles, bourgeoises et belles jeunes filles, qu'il semblait que toute la contrée fût là assemblée. »

Extrait tiré de : texte original (page 14 du document pdf*)*

La ville de Troie sur la place du Change

« Passant outre la rue de Flandres Sa Majesté entra au Change où était une perspective d'une place de ville refigurant Troie, joignant laquelle s'élevaient deux plates-formes, sur l'une un Dieu antique, sa couronne à pointes et un trident en main, un roc devant soi. De l'autre une bien belle jeune fille, l'armet en tête riche et reluisante de pierrerie, sa robe troussée, découvrant ses bottines et le tout couvert d'une merveilleuse richesse, en la main une lance, s'appuyant de l'autre sur un pavois, auquel était la tête de Méduse, désignant tous deux la contention que Neptune et Pallas eurent sur la cité de Troie, lequel des deux créerait chose plus utile à l'homme. Sa Majesté là arrêtée, Neptune frappa de son trident sur le roc, et soudain sortit un cheval jusqu'à demi terre mouvant pieds, tête, oreilles et yeux tout ainsi que s'il fut vif. Et sur ce Neptune dit ainsi, parlant à Pallas :
De mon trident ce cheval je procrée
Non tant pour être à l'homme familier,
Que pour servir cet heureux chevalier,
Qui tout ce siècle à son venir recrée.
A la fin de ce dicton Pallas lui répondit d'un gracieux et pudique maintien :
De cette lance, ou toute force ancrée
De Mars jadis confondait les alarmes,
De ses haineux humiliant les armes,
Lui rendra paix, qui tant au Monde agrée.
Son dire fini, elle planta sa lance en terre, et tout aussi tôt commença à fleurir et fut convertie en olivier, voulant donner à entendre que la force et puissance de Sa Majesté sera telle crainte à ses ennemis, que leur malveillance se convertira en paix. »

Extrait tiré de : texte original (pages 18-19 du document pdf*)*

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

LE PRIVILÈGE

Des raisons économiques à un principe juridique

« L'imprimerie a tout changé après son arrivée à Paris en 1470. Il y avait déjà cinquante imprimeries en 1510. L'ordonnance de Moulins a créé en 1566 le régime du privilège (où certains voient l'origine de la protection intellectuelle), reconnaissant aux une jouissance exclusive et garantie de l'ouvrage, mais moins aux auteurs qu'aux imprimeurs, auxquels les auteurs cédaient leur manuscrit à imprimer et qui réclamaient la sauvegarde de leurs droits sur des oeuvres ensuite reproduites par d'autres impunément (contrefaçon au sens propre). D'où la concession de privilèges qui, très différents de la propriété littéraire, n'ont pas pour objet la rémunération de la création, mais la protection de l'investissement.

L'origine du privilège se situe à Venise (Alde Manuce en 1495 en obtint un pour l'Arioste), ou à Bologne. En France, en 1507, un exclusif de Louis XII est cité pour une édition des épîtres de saint Paul, et, en 1508, le Parlement de Paris en accorde un pour saint Bruno.

Les risques courus par les éditeurs étaient en effet plus grands qu'avec la copie. Avec l'imprimerie, l'investissement est coûteux, le tirage est important, le prix est bas, les stocks sont nombreux et de longue durée : en conséquence, les frais engagés sont remboursés lentement. Or la concurrence libre permet la contrefaçon, menaçant les éditeurs de faillite. Ils veulent donc protection et garantie, et réclament un nouvel état de droit. Les prérogatives individuelles sont sous l'Ancien Régime des concessions du souverain. Les éditeurs ne réclament pas la protection d'une règle générale, mais des garanties privées : des privilèges individuels pour une édition déterminée, fixant interdiction à tous autres d'imprimer ou de vendre l'ouvrage privilégié. Le privilège est d'abord une sauvegarde industrielle destinée à indemniser les éditeurs des risques commerciaux.

L'origine économique des privilèges d'imprimeur est incontestable, les opposant radicalement aux droits d'auteur. Ensuite, on y découvrit un moyen de contrôler la librairie : une institution de protection économique devint un instrument de politique, ou même de censure. Les raisons d'être des privilèges devaient diminuer avec le temps et la baisse des coûts de fabrication des livres, mais ces faveurs ne seraient pas abolies. Le pouvoir royal, après avoir encouragé l'imprimerie, s'était aperçu qu'elle était dangereuse. Une autorisation préalable aurait été souhaitée, mais une censure aurait été mal supportée. Aussi l'attribution de privilèges s'y est-elle substituée, comme une censure indirecte.

Une fois que les raisons des privilèges furent atténuées, avec un public plus nombreux, un écoulement plus assuré, des presses moins onéreuses, le régime du privilège fut sans aucun doute été maintenu à cause de ses avantages indirects. Les éditeurs cherchèrent à se soustraire à l'autorisation préalable (sortes de permissions tacites ou clandestines), tandis que les privilèges apparaissaient comme le moyen de faire respecter la censure, en reconnaissant un monopole à ceux qui avaient obtenu la permission d'imprimer. La permission et le privilège furent donc été sollicités tous les deux à la fois par les imprimeurs, et se confondirent bientôt ; ils devenaient un instrument de protection de l'ordre public, dépendant du bon plaisir du roi, de son arbitraire. Le Conseil du Roi put ainsi révoquer des privilèges même avant leur expiration.

Les privilèges étaient en principe temporaires. Les éditeurs voulurent cependant en jouir indéfiniment, sous prétexte qu'ils n'avaient pas récupéré leurs avances à expiration. Or le monopole renchérit les livres. Une doctrine se dégagea des décisions du Parlement de 1551 à 1586 : des privilèges étaient accordés pour les livres nouveaux, tandis que les livres anciens étaient réputés dans le domaine public, et le renouvellement du privilège n'était pas accordé à moins d'augmentation (au moins un quart) de l'ouvrage.

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Mais le Roi, lui, était plutôt favorable à l'extension des privilèges, qui accroissaient son pouvoir. Une tension en résulta avec les libraires de province et le libraires non privilégiés de Paris, qui faisaient appel au Parlement. En 1618, la doctrine fut rappelée : pas de prolongement de privilège sans augmentation de l'ouvrage ; pas de privilège pour les ouvrages du domaine public. »

Extrait tiré de : https://www.fabula.org/compagnon/auteur8.php

Privilège de l'Entrée royale de Henri II

« Pour ce que par ci devant on a imprimé et exposé en vente plusieurs livres et cahiers de l'entrée du roi et de la reine faite en leur bonne ville de Lyon lesquels se trouvent incorrects, mensongers et erronés taisant en plusieurs endroits, ce qui a été fait et d'autres pervertissant l'ordre desdites entrées, et abusant par ce moyen les lecteurs de fables et mensonges au grand désavantage de la dite ville, et de ceux qui ont fait leur devoir, et mêmement contrevenant aux édits de ne rien imprimer sans autorité de justice et sans que l'imprimeur y mette son nom, ce qu'ont tu et par ce viendraient punissables si les imprimeurs desdites entrées étaient appréhendés. À ces causes et autres considérations, il est défendu à tous libraires et imprimeurs d'imprimer et exposer en vente lesdites entrées sur peine de prison et amende arbitraire. Et ce à la requête à nous faite de la part de Guillaume Rouille marchand libraire de Lyon et ouï sur ce, les conseillers et échevins de la ville de Lyon, il est permis au dit Rouille d'imprimer ou faire imprimer les susdites entrées, qu'il a fait voir et corriger par gens à ce connaissant et qui ont ordonné la dite entrée et aussi fait tailler les figures tant des arcs qu'autres choses dignes de voir réduites au petit pied au plus près de la vérité et lui est permis d'exposer en vente sans qu'autre, que lui, ou ayant sa permission, puisse imprimer, ou faire imprimer soit avec figures, ou sans figures, petite ou grande marge tant en Italien que Français, ni en façon quelconque de deux ans à compter du jour daté des présentes et ce sur peine de confiscation desdits livres, de prison, et amende arbitraire. »

Extrait tiré de : La magnificence de la superbe et triumphante entrée de la noble & antique cité de Lyon… Scève, Maurice. Imprimé à Lyon, par Guillaume Roville, 1549 (Texte original - Voir illustration à la page suivante.)

L'IMPRIMERIE, L'ENTRÉE ROYALE DE HENRI II

Cybèle

Priuilege.

POVRCE QVE PAR CY DEuant on ha imprimé & exposé en vente plusieurs Liures & Cayers de l'entrée du Roy & de la Royne faicte en leur bonne Ville de Lyon lesquelz se trouuent incorrectz, mensongiers, & erronees taisant en plusieurs endroictz ce qui ha esté faict, & d'aultres peruertissant l'ordre desdictes entrees, & abusant par ce moyen les lecteurs de fables & mensonges au grand desauantaige de la dicte Ville, & de ceux qui ont faict leur debuoir, & mesmement cõtreuenantz aux edictz de ne rien imprimer sans autorité de Iustice & sans que l'Imprimeur y mette son nom, ce que ont teu, & par ce viendroyent punissables si les Imprimeurs desdictes entrees estoyent apprehendez. A ces causes & aultres considerations, il est defendu à tous Libraires & Imprimeurs de ne imprimer & exposer en vente lesdictes entrees sur peine de prison & amende arbitraire. Et ce à la requeste à nous faicte de la part de Guillaume Rouille marchant Libraire de Lyon, & ouy sur ce, les Conseilliers & Escheuins de la Ville de Lyon, Il est permis audict Rouille d'imprimer ou faire imprimer les susdictes entrees, qu'il ha faict veoir & corriger par gentz à ce cognoissantz & qui ont ordonné ladicte entrée & aussi faict tailler les figures tant des Arcz que autres choses dignes de veoir reduictes au petit pied au plus pres de la verité & luy est permis d'exposer en vente sans que autre, que luy, ou ayant sa permission, puysse imprimer, ou faire imprimer soyt auec figures ou sans figures, petite ou grand marge tant en Italien que Françoys, ny en façon quelconque de deux ans à compter du iour dacté des presentes, & ce sur peine de confiscation desdictz Liures, de prison, & amende arbitraire.

Donné à Lyon le XXV. de Ianuier, M. D. XLVIII.

Du Peyrat.